RAPPORT

DU

CONSEIL MONDIAL

DE L'ALIMENTATION

sur les travaux de sa cinquième session

3-7 septembre 1979

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 19 (A/34/19)

NATIONS UNIES

New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/Original : anglais/arabe/espagnol/
français/russe/

/28 septembre 1979/

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
Sigles		v
PREMIERE PARTIE		
Questions portées à l'attention de l'Assemblée générale		
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A SA CINQUIEME SESSION MINISTERIELLE	1	2
DEUXIEME PARTIE		
Débats du Conseil		
Chapitres		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	2 - 17	13
A. Ouverture de la session	2 - 9	13
B. Membres du Conseil	10	14
C. Participation	11	15
D. Bureau	12 - 15	16
E. Ordre du jour	16	18
F. Documentation	17	18
II. MAITRISE DES CONTRAINTES QUI S'OPPOSENT A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT; FAIM ET MALNUTRITION, ET DISTRIBUTION PLUS EQUITABLE DES RESSOURCES ALIMENTAIRES	18 - 64	19
III. SECURITE ET AIDE ALIMENTAIRE MONDIALES	65 - 76	30
IV. COMMERCE INTERNATIONAL	77 - 81	33
V. PROGRAMME FUTUR DU CONSEIL	82 - 88	34
VI. DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS	89 - 92	36
VII. RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	93 - 97	37
A. Organisation des travaux	93 - 96	37
B. Positions et observations relatives aux conclusions et recommandations	97	37

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

ANNEXES

I. Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple canadien ... 39

II. Propositions soumises par le Groupe des 77 à la cinquième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation 40

III. Liste des documents présentés au Conseil à sa cinquième session ministérielle 52

SIGLES

CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CPA	Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (FAO)
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
FAC	Convention relative à l'aide alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
IDA	Association internationale de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAM	Programme alimentaire mondial
SFI	Société financière internationale

PREMIERE PARTIE

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. A la 8ème séance de la cinquième session ministérielle, le 7 septembre 1979, le Conseil mondial de l'alimentation a adopté les conclusions et recommandations ci-après :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A SA CINQUIEME SESSION MINISTERIELLE

1. Le Conseil mondial de l'alimentation de l'Organisation des Nations Unies a tenu une session ministérielle à Ottawa, du 3 au 7 septembre 1979, sous la présidence de M. Arturo R. Tanco, Jr, Ministre de l'agriculture des Philippines.

2. Deux questions ont particulièrement retenu l'attention du Conseil : le déséquilibre structurel de l'économie alimentaire mondiale et le fait que, pour répondre à leurs besoins alimentaires essentiels, la plupart des pays en développement sont de plus en plus tributaires des importations commerciales et de l'aide alimentaire. Le Conseil note avec inquiétude que les importations de céréales dans les pays en développement ont presque atteint 80 millions de tonnes cette année et que les prix du blé ont sensiblement augmenté, ce qui impose une charge supplémentaire à leur économie et à leur développement. Dans les pays à faible revenu, le déficit alimentaire croissant résulte en des privations et une aggravation de la faim. Le Conseil a estimé particulièrement inquiétant que les niveaux, tant actuels que projetés, de l'investissement dans la production et la distribution alimentaires étaient loin de pouvoir répondre aux besoins alimentaires d'une population mondiale en expansion.

3. Pour satisfaire aux besoins actuels et futurs et assurer la sécurité alimentaire voulue durant la prochaine décennie, le Conseil lance un appel à la communauté internationale pour que, dans un effort concerté, elle élabore une stratégie propre à réaliser des mutations de structure dans l'économie alimentaire mondiale, dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974. A cette fin, le Conseil renouvelle l'appel déjà adressé par son Communiqué de Manille 1/ et sa Déclaration de Mexico 2/ à tous les gouvernements, à tous les organismes internationaux et, de fait, à tous les hommes et à toutes les femmes du monde, pour qu'ils réaffirment l'engagement de vaincre la faim et la malnutrition partout. C'est cet engagement qui devrait inspirer la politique et l'action à tous les niveaux, des organes principaux des Nations Unies et des gouvernements du monde entier aux agriculteurs et à leurs institutions dont, en dernier ressort, tout dépend.

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 19 (A/32/19).

2/ Ibid., trente-troisième session, Supplément No 19 (A/33/19).

I. PORTEE A DONNER A L'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

4. L'an dernier, à Mexico, le Conseil avait conclu que la lenteur avec laquelle croissait la production alimentaire dans les pays en développement à déficit témoignait de l'échec de la communauté internationale dans ses efforts visant à octroyer le degré de priorité élevé nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence mondiale de l'alimentation. A cette fin, le Conseil a organisé une série de consultations entre les pays en développement en Amérique latine, en Afrique et en Asie, entre les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et entre les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec la pleine coopération des banques régionales de développement, de la Banque mondiale, du Fonds spécial, de l'OPEP, du Comité d'assistance au développement de l'OCDE, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et des autres organismes compétents en matière d'alimentation. Le Conseil sait gré aux gouvernements et aux organismes intéressés qui ont échangé et évalué leurs données d'expérience relatives aux problèmes alimentaires, contribuant ainsi à un nouvel effort en vue de traduire dans la pratique la priorité de principe déjà attribuée à l'alimentation.

5. Les pays en développement reconnaissent que la solution de leur problème alimentaire dépend essentiellement d'eux-mêmes, mais ils estiment aussi que l'appui résolu de la communauté internationale est nécessaire et ils espèrent pouvoir en bénéficier. Pour éliminer la faim et la malnutrition, il faut réaffirmer que cette tâche est une responsabilité commune et conjointe de la communauté internationale. Pour s'en acquitter, il faut établir un cadre d'actions s'étayant mutuellement, tant sur le plan national que sur le plan international. Pour cela :

a) Les pays en développement, dans les cas appropriés, devront donner un rang de priorité plus élevé aux questions alimentaires dans l'ensemble des buts et objectifs de leurs plans nationaux;

b) Les pays développés, les autres pays en mesure de fournir une assistance au développement et les organismes internationaux devront compléter les efforts des pays en développement en augmentant et améliorant leur assistance;

c) Tous les pays devront unir leurs efforts, chacun selon ses possibilités, pour assurer une plus grande sécurité alimentaire à chacun.

6. Les participants aux consultations ont mis en relief la nécessité d'utiliser des stratégies nationales du secteur alimentaire, dans le contexte des programmes de développement national, de soulever les questions alimentaires à l'échelon politique le plus élevé et d'assurer une meilleure coordination dans l'approche à tous les aspects de la production et de la distribution alimentaires, de la nutrition et de la sécurité alimentaire nationale. Le Conseil est d'avis que cette approche constitue une méthode riche de promesses pour les pays à déficit alimentaire puisqu'elle leur permettra d'évaluer leurs efforts alimentaires, de définir et préparer des projets d'investissement et d'augmenter au besoin leur capacité d'absorption

en matière d'investissements afin de mobiliser des capitaux accrus, y compris un financement extérieur additionnel. Il appartient à chaque pays de déterminer si l'adoption d'une stratégie alimentaire est appropriée, et les organismes d'assistance au développement, nationaux ou internationaux, ne devront pas faire de l'élaboration d'une stratégie alimentaire nationale une condition préalable à l'octroi d'une assistance au développement.

7. Les consultations organisées par le Conseil ont également fait ressortir le fait que les pays en développement auraient avantage à envisager la création d'une autorité alimentaire de niveau élevé, telle qu'un comité de coordination interministériel ou un organisme similaire, qui aurait pour tâche de suivre l'application des politiques adoptées et de superviser l'élaboration et l'application d'une stratégie alimentaire.

8. Les ministres soulignent également la nécessité d'une action plus directe si l'on veut éliminer la malnutrition et assurer une plus grande équité dans la distribution alimentaire, si l'on veut aussi que ceux qui ont faim ou sont mal nourris puissent bénéficier de toute augmentation de la production alimentaire. Ils soulignent en particulier la nécessité :

a) De lier les mesures relatives à la nutrition et à la consommation alimentaire aux efforts de production alimentaire, et ce dans le cadre de plans globaux de développement;

b) D'intensifier les efforts de mise en oeuvre de programmes de distribution et de subvention alimentaire destinés aux consommateurs, tels que le rationnement et les programmes de travail à rémunération alimentaire, ainsi que de programmes de santé et de nutrition destinés aux groupes vulnérables, et de programmes d'éducation nutritionnelle et de formation;

c) D'améliorer les systèmes de distribution et de commercialisation alimentaires ainsi que la sécurité alimentaire à l'échelle locale;

d) D'élaborer des formules pratiques d'évaluation des résultats obtenus dans le domaine de la nutrition par les programmes de développement, particulièrement dans le secteur rural et agricole;

e) D'améliorer les moyens de recueillir et d'analyser les données sur la nutrition.

9. Afin de stimuler des réalisations pratiques dans ces domaines, les ministres ont chargé le secrétariat d'analyser l'expérience acquise avec les divers genres de mesures nutritionnelles utilisées, ainsi que les résultats obtenus, et d'établir à l'intention du Conseil un rapport indiquant quelles mesures précises seraient les plus efficaces en fonction des conditions spécifiques dans tel ou tel pays.

10. Le Conseil juge encourageante la réponse positive qu'a reçue son appel, contenu dans la Déclaration de Mexico, pour l'élimination du goitre, d'ici une décennie. Il recommande à ce propos de fournir le plus grand appui international possible à l'Organisation mondiale de la santé et aux pays concernés.

11. Le Conseil appuie la Déclaration de principes et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural; il souligne en particulier qu'une augmentation de la production et de la disponibilité alimentaires pour les plus démunis devrait constituer un indice clef du succès en matière de développement rural.

12. Un accord général s'est dégagé sur l'opportunité de renforcer ou d'établir un service d'identification, de préparation et de suivi des projets alimentaires, rattaché directement au comité de coordination interministériel suggéré précédemment. Afin de faciliter le recrutement et la formation du personnel nécessaire, le Conseil recommande d'établir au moins un centre de formation dans chacune des régions en développement du monde; une étude de cette proposition devra être soumise à la prochaine session. Des organismes existants, comme des banques de développement ou des universités, pourraient s'en charger, avec l'aide d'organismes d'assistance bilatéraux et multilatéraux. Ces centres régionaux pourraient également participer à l'administration des prêts consentis à des projets bancables ou au titre de l'assistance technique.

13. Le Bangladesh, le Honduras, les Philippines et le Sénégal ont fait part de leur décision d'adopter une stratégie alimentaire. Plusieurs autres pays, dont le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, ont également manifesté un vif intérêt pour cette question. Le Conseil encourage ces pays et tous les autres pays intéressés à mettre au point leurs stratégies alimentaires, et il prie instamment les organismes d'aide au développement et les pays donateurs de bien vouloir répondre à leurs demandes d'assistance. Le Conseil note avec plaisir que le Gouvernement canadien a constitué un fonds spécial de 2 millions de dollars destiné à l'assistance technique pour la préparation des stratégies alimentaires en consultation avec le Conseil. Les autres gouvernements sont invités à suivre l'exemple du Canada et à appuyer cet effort, et on veut espérer qu'on tirera pleinement parti à cette fin de l'expérience et de la compétence d'institutions spécialisées telles que la FAO et la Banque mondiale.

14. Le Conseil examinera, lors de sa prochaine session, un rapport sur l'expérience acquise dans les pays concernés, sur l'efficacité des stratégies alimentaires et sur l'appui dont elles auront bénéficié, de même que sur les principes à observer pour leur application ultérieure.

II. PORTEE DE L'ACTION INTERNATIONALE

15. Le Conseil note que le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale a estimé que des mesures urgentes devraient être prises pour atteindre l'objectif de 4 p. 100 fixé pour le taux annuel de croissance de la production agricole dans les pays en développement, ce pour quoi un élément d'aide extérieure considéré comme nécessaire et dont le montant est estimé à 8,3 milliards de dollars des Etats-Unis par an 3/,

---

3/ Ibid., trente-deuxième session, Supplément No 19 (A/32/19), partie I, par. 3.

dont 6,5 milliards à consentir à des conditions de faveur, aux prix de 1975, devrait être atteint, ainsi qu'il est indiqué dans le Communiqué de Manielle du Conseil mondial de l'alimentation, si possible à la fin de 1980. A ce propos, le Conseil prend acte du fait que la FAO, dans son étude intitulée "Agriculture : vers l'an 2000", que la Conférence de la FAO doit examiner en novembre 1979, a estimé que le montant total des investissements nécessaires dans le secteur de l'agriculture atteindrait en 1990 un chiffre de l'ordre de 57,1 milliards de dollars (aux prix de 1975), l'assistance extérieure représentant, quant à elle, 12,7 milliards sur ce montant.

16. Il y a consensus pour reconnaître qu'il faut sans tarder entreprendre une action commune pour inverser la tendance qui va dans le sens de la sujétion alimentaire et qui fait que la faim s'étend, et qu'il faudra pour cela augmenter considérablement le volume de l'assistance au développement. Le Conseil a déjà dit dans la Déclaration de Mexico que tous les pays développés doivent prendre d'urgence des mesures en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut fixé pour l'aide publique au développement, de manière à accroître substantiellement le courant de ressources destinées au secteur de l'alimentation et de l'agriculture ainsi qu'à d'autres secteurs.

17. L'action que mènent actuellement la Banque mondiale et d'autres organismes de premier plan, le fait que les pays membres du CAD/OCDE et les pays de l'OPEP sont disposés à réexaminer leurs politiques et leurs méthodes et à répondre favorablement aux demandes d'assistance dans le domaine de l'alimentation, prouvent que l'on peut relever le niveau des engagements actuellement consentis dans ce secteur. Dans la perspective de cet objectif :

a) Les pays développés et les autres pays dispensateurs d'aide au développement qui n'ont pas encore sensiblement augmenté la part de l'assistance qu'ils consacrent à l'alimentation et à des programmes se rapportant à cette question, devraient prendre d'urgence des mesures à cette fin;

b) Les organismes internationaux devraient maintenir à son niveau actuel la part qu'ils consacrent à l'alimentation et à l'agriculture, et même l'augmenter le cas échéant;

c) Les organismes, notamment l'IDA, qui jouent un rôle de premier plan dans l'aide à l'alimentation et à l'agriculture, devraient pouvoir reconstituer rapidement, lorsqu'il le faut, leur fonds de ressources dans des proportions leur permettant d'étendre sensiblement leur action.

18. Le Conseil note avec satisfaction que le Gouvernement italien demandera à son Parlement de doubler l'assistance au développement au budget de l'exercice à venir et qu'il entend donner la priorité au secteur alimentaire et fournir son assistance par la voie multilatérale.

19. Dans le droit fil de cette action tendant à augmenter l'assistance au développement, le Conseil prend acte des conclusions auxquelles le Comité plénier de l'Organisation des Nations Unies a souscrit lors de sa récente session consacrée aux besoins dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Le Conseil recommande instamment d'appliquer sans délai ces conclusions, et notamment les suivantes :

a) Les ressources du FIDA devraient être reconstituées sur une base permanente, la première décision concernant la première reconstitution devant être prise par le Conseil des gouverneurs avant la fin de 1980. Le Conseil des gouverneurs devrait à cet égard tenir compte du fait qu'il faut augmenter les ressources du Fonds en valeur réelle;

b) Les pays donateurs devraient fournir aux pays les plus gravement touchés, par des voies bilatérales et multilatérales, une assistance portant sur les engrais qui leur permette de s'assurer chaque année le million de tonnes d'éléments nutritifs dont ils ont besoin;

c) Les organisations internationales et les pays donateurs devraient encore accroître sensiblement la contribution qu'ils consentent au Programme international d'approvisionnement en engrais. En outre, les pays en développement devraient pouvoir importer des engrais et des pesticides à des prix compétitifs, de préférence ne dépassant pas les prix pratiqués par les pays développés exportateurs sur le marché intérieur;

d) Les organisations internationales et les pays donateurs devraient augmenter le cas échéant l'assistance financière et technique qu'ils fournissent aux pays en développement, afin de permettre à ceux-ci d'étoffer sensiblement leurs moyens de production et d'augmenter leur capacité d'emmagasinage dans le domaine des engrais et des pesticides, le but étant de doubler la consommation d'engrais et d'augmenter celle des pesticides et ainsi de rendre ces pays moins tributaires des importations dans ces domaines;

e) Les pays donateurs devraient augmenter leur contribution au Compte spécial du Programme d'action de la FAO pour la prévention des pertes alimentaires afin d'atteindre le niveau convenu de financement de 20 millions de dollars des Etats-Unis. Par ailleurs, les pays donateurs et les organisations internationales devraient augmenter leur contribution au Programme de recherche et d'amélioration des semences (FAO) afin d'atteindre au moins le niveau convenu de 20 millions de dollars des Etats-Unis, conformément à la résolution adoptée par la dix-neuvième Conférence de la FAO. Il y aurait lieu d'assurer le succès de ces deux programmes et le maintien de leur existence et de leur financement;

f) Il y aurait également lieu d'entreprendre d'urgence des efforts sur les plans national et international pour renforcer les capacités de recherche agricole dans les pays en développement afin qu'ils puissent faire face à leurs problèmes spécifiques.

20. En rapport avec cette dernière question, le Conseil décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa sixième session la question de la recherche agricole, y compris les mesures aptes à améliorer les capacités de recherche à l'échelle nationale et l'appui à accorder au réseau de recherche international actuel, et de demander au Groupe consultatif de la recherche agricole internationale de présenter un rapport au Conseil à cette fin.

21. Les efforts entrepris par les pays en développement pour renforcer leur capacité en matière de projets devraient être accompagnés d'une assistance technique accrue visant à renforcer les structures administratives nécessaires, à former du personnel local et à déterminer et préparer des projets dans le secteur alimentaire. Les organismes d'assistance au développement devraient

s'efforcer, le cas échéant, de simplifier leurs procédures en matière de prêts et d'élargir le financement à l'échelle du secteur et du sous-secteur, en contribuant notamment à la constitution, dans les pays en développement, d'institutions appropriées qui serviraient de canal à ce financement.

22. Une action efficace en vue d'aider les pays en développement à surmonter leurs problèmes alimentaires exigera de plus en plus d'assistance au développement afin de faire face aux dépenses locales et aux dépenses renouvelables. La plupart des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux reconnaissent qu'il est souhaitable d'aller dans ce sens et le Conseil espère qu'ils intensifieront progressivement leurs efforts.

23. Il est dans une certaine mesure impossible d'éviter des délais parfois considérables entre le moment où sont pris les engagements d'assistance au développement et le moment où les fonds sont effectivement versés. Si les pays en développement et les dispensateurs d'assistance entreprenaient une action plus concertée, ces délais pourraient être écourtés. Le Conseil prie instamment tous les intéressés de réexaminer d'urgence leurs méthodes actuelles et de trouver le moyen d'accélérer l'exécution des engagements.

24. Le Conseil note avec satisfaction l'offre faite par le Ministre de la reconstruction rurale de l'Inde de partager l'expérience de son pays dans le domaine de l'agriculture en accordant aux autres pays en développement sa coopération, son assistance et le concours d'experts-conseils, ainsi que de l'aide, sur une base bilatérale ou régionale. Le Conseil recommande que les pays en développement prennent toutes les mesures possibles pour favoriser une telle coopération, et que les organismes d'assistance tiennent compte de ce potentiel dans la formulation de leurs programmes d'assistance.

Sécurité alimentaire mondiale

25. Un système garantissant la sécurité alimentaire mondiale est indispensable pour minimiser les incidences des baisses de production qui ne peuvent manquer de se produire de temps à autre en raison de mauvaises récoltes dans un ou plusieurs pays à la fois.

26. Le Conseil exprime le profond regret que la Conférence des Nations Unies chargée de négocier un arrangement international remplaçant l'Accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été prorogé, ait été ajournée en février 1979 sans être parvenue à un résultat. Les ministres réaffirment l'importance qu'ils attachent à la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé et d'une nouvelle convention relative à l'aide alimentaire, qu'ils considèrent comme deux pivots de la sécurité alimentaire dans le monde; les consultations et les contacts engagés devraient se poursuivre dans un esprit pénétré de l'urgence qu'il y a à reprendre les négociations.

27. Les ministres notent que si l'on attend encore la conclusion d'un accord comportant des clauses économiques ayant force obligatoire, élément essentiel à leur avis pour garantir la sécurité alimentaire dans le monde, les mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire, en particulier celle de millions d'individus vulnérables qui vivent dans des pays à faible revenu et sont donc les plus sujets à souffrir des catastrophes naturelles et des fluctuations du marché, ne sauraient être différées plus longtemps. Le Conseil recommande donc vivement les mesures suivantes :

a) Les gouvernements qui n'ont pas encore accepté de conclure une nouvelle convention relative à l'aide alimentaire, portant sur au moins 10 millions de tonnes, sans attendre la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé, devraient revenir sur leur position, ainsi que l'ont proposé les pays en développement et divers pays développés, y compris les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et les pays nordiques. Les ministres insistent vivement pour qu'aucun effort ne soit épargné en vue de trouver de nouveaux contribuants aussi bien que d'accroître les engagements des contribuants actuels, afin qu'une nouvelle convention puisse être conclue avant le milieu de 1980, convention qui serait assortie d'une assurance ferme que le chiffre de 10 millions de tonnes serait le minimum absolu pour le flux d'assistance, même en période de prix élevés et de pénurie alimentaire.

b) Des arrangements devraient être faits pour s'assurer que l'aide alimentaire additionnelle soit orientée de façon à aider les pays en développement à constituer des réserves alimentaires nationales.

c) Pour renforcer la sécurité alimentaire au niveau national, il conviendrait d'intensifier les efforts visant à identifier les besoins d'infrastructure en matière de sécurité alimentaire, c'est-à-dire les entrepôts, les moyens de transport et les installations de distribution dans les divers pays en développement, avec une indication des coûts. Le Conseil appuie le travail précieux actuellement accompli par la FAO dans le cadre de son Programme d'assistance à la sécurité alimentaire et prie instamment les pays donateurs de fournir davantage de ressources à ce programme. La Banque mondiale effectue également un travail important dans ce domaine. Le Conseil recommande que la FAO, la Banque mondiale et les banques régionales de développement procèdent à une évaluation systématique des besoins et des possibilités d'amélioration de l'infrastructure de sécurité alimentaire, évaluation qui servirait de base à un effort majeur d'investissement dans les pays qui demandent cette assistance.

d) Le Conseil donne son aval au Plan d'action en cinq points de la FAO relatif à la sécurité alimentaire mondiale 4/. Le Conseil félicite le Directeur général de la FAO d'avoir pris l'initiative de proposer le Plan d'action en tant que mesure intérimaire après l'échec des efforts visant à réaliser un système plus efficace de sécurité alimentaire mondiale.

e) Le Conseil appuie la demande faite par la FAO au Fonds monétaire international d'envisager, au titre de ses systèmes de financement, la possibilité d'accroître son assistance en matière de balance des paiements, de manière à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à faire face à leurs dépenses accrues d'importation de produits alimentaires.

f) Le Conseil prie instamment tous les pays, et en particulier les pays développés qui n'y contribuent pas encore, d'aider à atteindre immédiatement l'objectif de 500 000 tonnes pour la Réserve internationale d'urgence et d'envisager la possibilité de le relever en fonction de l'accroissement des urgences.

4/ Le Gouvernement canadien a réservé sa position concernant ce plan d'action.

28. Le Conseil fait siens les principes et critères d'aide alimentaire définis sur sa demande par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, et insiste vivement pour qu'on les applique.

Commerce international

29. Le Conseil réaffirme ce qu'il a déjà établi, à savoir qu'il serait très utile de modifier la structure du commerce international de façon que les pays en développement puissent écouler plus facilement leurs produits d'exportation, en particulier sur les marchés des pays développés, ce qui leur permettrait de satisfaire à leurs propres besoins alimentaires et de consolider leur développement économique. Les ministres ont constaté avec une vive inquiétude les pratiques protectionnistes qui compromettent les possibilités d'exportation, particulièrement pour les pays en développement, et vont ouvertement à l'encontre de toute l'action de ces pays en faveur du développement, et ils ont insisté sur la nécessité de mettre rapidement fin à ces pratiques.

30. Le Conseil applaudit vivement aux initiatives prises par la CNUCED à sa cinquième session dans le domaine de la production et du commerce alimentaires, et recommande leur mise en oeuvre à toutes les parties concernées, considérant qu'il s'agit là d'un élément très important non seulement pour résoudre le problème alimentaire mondial mais aussi pour atteindre les objectifs essentiels des pays en développement.

31. Le Conseil appuie la section relative au commerce international de la Déclaration de principes et du Programme d'action adoptés à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural.

32. Le Conseil recommande en outre :

a) Que les pays en développement, par l'intermédiaire de leurs organisations régionales, et en suivant des filières interrégionales, intensifient les consultations et les négociations afin de développer leurs échanges commerciaux dans le domaine des produits agricoles et des articles manufacturés; il leur demande de lui faire rapport à une session ultérieure sur le type d'appui dont ils ont besoin et sur les obstacles auxquels se heurte l'expansion de leurs échanges mutuels, afin que le Conseil puisse proposer des mesures appropriées;

b) Qu'un effort soutenu soit fait pour mieux informer l'opinion publique de tous les pays, et plus particulièrement des pays développés, du coût du protectionnisme pour les consommateurs et les contribuables, ainsi que de ses effets négatifs sur le développement économique.

III. CONCLUSION

33. Le Conseil se préoccupe de l'accroissement rapide des dépenses militaires dans le monde et estime qu'il faut prendre des mesures concrètes pour remédier à cet état de choses. Il se félicite des conclusions concertées du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale concernant la possibilité d'affecter une partie des ressources que libérerait la réduction des dépenses d'armement à des arrangements de financement visant à accélérer le développement des pays en développement et à améliorer la situation alimentaire de ces pays.

34. Il est politiquement impérieux d'intensifier considérablement les efforts pour éliminer la faim, avec la dégradation et le désespoir qu'elle comporte pour l'être humain, afin de promouvoir la collaboration et la solidarité entre tous les peuples et toutes les nations.

35. Il n'existe aucun droit plus fondamental que le droit à la nourriture et aucun objectif plus urgent que de vaincre la faim d'un milliard d'être humains. Au nom de ce milliard de personnes, le Conseil insiste pour que la stratégie internationale du développement pour les années 80 ait notamment pour objectif central de rétablir l'équilibre structurel de l'économie alimentaire mondiale et d'éliminer la faim et la malnutrition.

36. Le Conseil fait en conséquence appel aux Nations Unies pour qu'elles accordent la plus haute priorité à l'alimentation et à l'agriculture au cours de la prochaine Décennie du développement, et il suggère à cette fin à l'Assemblée générale d'envisager de proclamer les années 80 Décennie de l'alimentation et du développement.

DEUXIEME PARTIE

DEBATS DU CONSEIL

CHAPITRE PREMIER

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

2. Le Conseil mondial de l'alimentation a tenu sa cinquième session ministérielle à Ottawa (Canada) du 3 au 7 septembre 1979. La session avait été précédée d'une réunion préparatoire tenue à Rome du 4 au 6 juillet 1979.

3. La cérémonie d'ouverture a eu lieu à la Chambre des communes du Canada, le 4 septembre 1979. Des discours ont été prononcés par M. Joe Clark, premier ministre du Canada, M. Arturo R. Tanco, Jr., président du Conseil mondial de l'alimentation, le général Kriangsak Chomanan, premier ministre de Thaïlande, et M. John Wise, ministre de l'agriculture du Canada. Le Directeur exécutif du Conseil a donné lecture d'un message personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

4. Dans son allocution, le Premier Ministre canadien a déclaré qu'il fallait véritablement entreprendre un effort majeur pour bannir la faim, avec tout ce qu'elle comporte de dégradation et de désespoir pour l'être humain, car c'est là un impératif politique si l'on veut instaurer une coopération à l'échelle mondiale et établir des liens de solidarité entre tous les peuples et nations. Au cours des cinq années écoulées depuis la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974, le Conseil avait beaucoup fait pour obtenir l'appui des gouvernements et des organismes intéressés afin que des politiques cohérentes puissent être mises en oeuvre. Le Premier Ministre canadien a souligné l'appui énergique, avéré dans les faits, que son pays apportait au Conseil mondial de l'alimentation dans ses fonctions et dans son action, et il a annoncé que le Canada continuerait à consacrer 400 millions de dollars par an à ses programmes d'aide au développement.

5. Le Président du Conseil mondial de l'alimentation a rappelé ce qu'avait été l'oeuvre du Conseil depuis sa création et notamment au cours des deux dernières années. Selon lui, la tâche du Conseil consistait essentiellement à mobiliser l'appui politique des pays riches et des pays pauvres et à aiguillonner les gouvernements et les organismes internationaux, de façon que les objectifs soient inscrits dans une ligne d'action. Il ne suffisait pas de reconnaître que la question de l'alimentation constituait le grand problème de notre temps. Il fallait d'urgence définir des stratégies alimentaires nationales qui pourraient servir à intensifier le courant d'assistance au développement. Les pays donateurs et les institutions financières devaient doubler, au cours des cinq années à venir, le volume de l'aide extérieure qu'ils consentaient actuellement.

6. Au cours de son allocution, le Premier Ministre thaïlandais a déclaré que l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en développement revêtait une importance primordiale, mais que cet accroissement devait s'accompagner de mesures se traduisant à la fois par une augmentation du revenu des cultivateurs et par une baisse des coûts à la production, afin que les cultivateurs puissent se tirer d'affaire plus facilement. Les pays en développement devaient réétudier les politiques alimentaires, les pays développés et les institutions financières consentant de leur côté une aide alimentaire plus importante. Si les petits exploitants ne pouvaient joindre les deux bouts, aucune assistance extérieure ne suffirait à élever leur niveau de développement.

7. Le Ministre de l'agriculture du Canada a annoncé que son pays allait prendre de nouvelles mesures importantes. Il a déclaré que l'intérêt du Canada et des autres pays industriels avancés leur dictait d'aider les pays en développement à accroître graduellement leurs investissements et considérablement leur production alimentaire, tant pour leur permettre de satisfaire aux besoins nutritionnels de leur population grandissante et assurer ainsi la stabilité de la politique mondiale que pour assumer leur rôle en tant que partenaires égaux sur la scène mondiale.

8. Il a annoncé que le Canada créerait un fonds spécial de 2 millions de dollars afin d'aider les pays en développement à préparer des stratégies nationales à longue échéance pour les années 80 et mettrait des experts à la disposition de ces pays pour les aider à élaborer leurs stratégies en consultation avec le Conseil mondial de l'alimentation. Il a déclaré que le Canada était prêt à négocier une nouvelle convention relative à l'aide alimentaire, indépendamment d'un nouvel accord sur le blé, et que le Canada fournirait 600 000 tonnes de céréales dans le cadre de la nouvelle convention. Il a ajouté que le Canada verserait 5,5 millions de dollars à la Réserve internationale d'urgence du Programme alimentaire mondial. Il a insisté pour que l'on accorde un plus grand rôle à la pêche dans la satisfaction des besoins en protéines de tous les pays.

9. Dans un message adressé au Conseil, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré qu'il n'avait jamais été aussi important de passer d'accords généraux de principe à la réalisation concrète d'objectifs communs. C'était précisément en s'acquittant de son rôle, qui consiste à encourager et diriger l'action des gouvernements et des organismes internationaux pour qu'ils adoptent des politiques alimentaires cohérentes, que le Conseil mondial de l'alimentation contribuerait à réduire sensiblement, et enfin à éliminer, la faim et la malnutrition dans le monde. Ce rôle était primordial non seulement pour la réalisation des objectifs communs de l'humanité au nom des pauvres et des affamés du monde, mais aussi pour la solidarité politique si nécessaire au renforcement de la coopération mondiale entre toutes les nations et tous les peuples.

B. Membres du Conseil

10. Le Conseil comprend à présent les 36 Etats membres suivants :

Australie*	Iran**	Philippines*
Botswana***	Iraq***	Pologne*
Canada***	Italie**	République démocratique allemande**
Colombie***	Jamaïque*	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord***
Côte d'Ivoire*	Japon**	Sri Lanka**
Cuba*	Libéria***	Thaïlande***
Danemark**	Madagascar*	Trinité-et-Tobago**
Etats-Unis d'Amérique***	Malawi**	Union des Républiques socialistes soviétiques*
Ethiopie***	Maroc**	Venezuela***
France*	Mexique***	Yougoslavie***
Gabon**	Nigéria*	
Guatemala*	Pakistan*	
Inde***	Pays-Bas**	

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 1979.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1980.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1981.

C. Participation

11. Tous les pays membres du Conseil étaient représentés à la session. En outre, les Etats et organisations ci-après étaient également représentés :

Etats non membres du Conseil

Allemagne, République fédérale d'
Argentine
Autriche
Bangladesh
Belgique
Bénin
Bolivie
Brésil
Bulgarie
Chili
Egypte
Emirats arabes unis
Equateur
Espagne
Finlande
Ghana
Grèce
Haïti
Honduras
Hongrie
Indonésie
Irlande
Israël
Jordanie
Kenya
Lesotho
Liban
Niger
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pérou
Portugal
République de Corée
République-Unie de Tanzanie
République-Unie du Cameroun
Roumanie
Rwanda
Saint-Siège
Sénégal
Suède
Suisse
Tchécoslovaquie
Togo
Tunisie
Turquie
Uruguay
Viet Nam
Yémen
Zaïre

Nations Unies

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Commission économique pour l'Asie occidentale
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme alimentaire mondial
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
Conseil des Nations Unies pour la Namibie

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque mondiale
Organisation météorologique mondiale

Autres organisations

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Organisations intergouvernementales

Banque africaine de développement
Banque asiatique de développement
Communauté économique européenne
Banque interaméricaine de développement
Organisation de coopération et de développement économiques
Sistema economico latino-americano

Organisations non gouvernementales 5/

Canadian Association of South Asian Studies
Conseil canadien pour la coopération internationale
Canadian Fertilizer Institute
Fondation canadienne contre la faim
Center of Concern
Centre local de services communautaires
Fabricants canadiens de produits alimentaires
Groupe de membres du Parlement italien et européen
Interimco International Inc.
International Coalition for Development Action
Commission internationale de l'irrigation et du drainage
International Development Research Centre
International Federation of Agricultural Producers
Institut international de recherche sur les produits alimentaires
Inter-Pares
Match International Centre
Mennonite Central Committee (Canada)
National Farmers Union
North-South Institute
Conseil des sciences du Canada
Commission présidentielle des Etats-Unis d'Amérique sur la faim dans le monde
Conseil oecuménique des églises
World Youth Congress on Food and Development

D. Bureau

12. A la première séance de la session, tenue le lundi 3 septembre 1979, et après une discussion de procédure et des consultations officieuses, le représentant du Mexique a retiré la candidature à la présidence du Conseil de M. Francisco Merino Rabago, ministre de l'agriculture et des ressources en eau du Mexique.

5/ Le statut d'observateur ad hoc a été accordé à plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil.

13. La délégation mexicaine, en retirant la candidature du Mexique à la présidence, a déclaré que le fait de ne pas donner suite à la proposition des pays d'Amérique latine, présentée par la délégation vénézuélienne et fondée sur les aspirations légitimes de cette région, l'incitait à exprimer avec la dernière énergie son désaccord absolu à ce propos, parce qu'il y avait là une violation flagrante du principe du roulement et de la représentation géographique équitable dans la composition du Bureau, principe universellement accepté et consacré dans la résolution XXII de la Conférence mondiale de l'alimentation, dans l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence et dans le règlement applicable à la réunion préparatoire de la présente session. Le Mexique a dénoncé cette violation d'un des principes fondamentaux du Conseil, invoqué et appliqué lorsque le Président en exercice avait été élu. Le représentant du Mexique a fait savoir que si l'on devait prendre pour habitude de ne pas respecter les instruments fondamentaux de l'organisation, dont l'esprit constitue le pilier du système des Nations Unies, il en résulterait une situation d'anarchie qui empêcherait d'atteindre les objectifs du Conseil et des pays en développement.

14. A la 1ère et à la 3ème séance, le Conseil a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Président : M. Arturo R. Tanco, Jr. (Philippines)

Vice-Présidents : M. Abdellatif Ghissassi (Maroc)
M. Luis Fernando Londono (Colombie)
M. Erwin Neu (République démocratique allemande)

Rapporteur : M. Hans Linnemann (Pays-Bas)

15. A la suite de l'élection du Président, le représentant de l'Australie a soumis le texte suivant qui a été approuvé par le Conseil :

Le Conseil

1. A pris acte de l'intention exprimée par le Président réélu, M. Arturo R. Tanco, Jr., de ne pas poser à nouveau sa candidature à la présidence du Conseil mondial de l'alimentation à l'expiration de son deuxième mandat;

2. A rappelé, en réaffirmant son appui à l'article 13 du règlement intérieur, que son premier président était originaire de la région d'Afrique, et le suivant de la région d'Asie;

3. A reconnu que la région d'Amérique latine était vivement intéressée à présenter un candidat à la présidence en 1981, conformément au principe du roulement géographique.

Les représantants de l'Iraq et de la Côte d'Ivoire ont déclaré qu'ils préféreraient qu'on supprime le troisième paragraphe de ce texte, estimant qu'il était inutile de réaffirmer l'article 13 du règlement intérieur du Conseil et que le Conseil n'avait pas compétence pour lier les mains de ceux qui décideraient de la présidence en 1981. Les représentants de l'Australie et de la France se sont déclarés convaincus que le Conseil ne s'engageait en rien pour 1981.

E. Ordre du jour

16. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant (WFC/1979/10) :

1. Ouverture de la session.

2. Election du Bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour et questions d'organisation diverses.

4. Maîtrise des contraintes qui s'opposent à l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en développement.

5. Sécurité et aide alimentaire mondiales.

6. Commerce alimentaire.

7. Faim et malnutrition, et distribution plus équitable des ressources alimentaires.

8. Programme futur du Conseil.

9. Rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

F. Documentation

17. La liste des documents présentés à la session figure à l'annexe III ci-après.

CHAPITRE II

MAITRISE DES CONTRAINTES QUI S'OPPOSENT A L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT; FAIM ET MALNUTRITION, ET DISTRIBUTION PLUS EQUITABLE DES RESSOURCES ALIMENTAIRES

18. Le Conseil a décidé d'examiner ensemble les points 4 et 7 de son ordre du jour, en raison des liens qui existent entre la production, la distribution et la consommation.

19. Le Directeur exécutif a ouvert le débat sur ces points et exposé brièvement les idées développées dans les documents WFC/1979/7 et Add.1 et WFC/1979/4 et Add.1. Il a donné un compte rendu des consultations régionales et globales organisées depuis la quatrième session du Conseil, tenue à Mexico, desquelles s'était dégagée la conclusion que les gouvernements devaient réserver, dans l'ensemble de leurs objectifs, un rang élevé de priorité aux problèmes de l'alimentation et de la nutrition et aux nombreuses questions interdépendantes qui s'y rattachent en matière de techniques, de ressources et de politiques. Les participants aux consultations avaient reconnu la nécessité d'une conception plus systématique de la planification et de la gestion du secteur alimentaire au niveau national. Les principaux éléments qui se sont dégagés de ces consultations sont les suivants :

a) La production alimentaire et les besoins en matière de consommation doivent faire l'objet d'efforts beaucoup plus grands en vue non seulement d'augmenter les ressources mais aussi de renforcer la capacité d'absorption des investissements sur les plans administratif et technique. La plupart des pays en développement sont disposés à accorder une attention accrue, à l'échelon politique le plus élevé, à la nécessité de répondre aux besoins en matière d'alimentation.

b) L'approche fragmentaire consistant à traiter séparément chaque aspect technique ou politique du problème alimentaire et l'absence de coordination en matière de projets n'ont pas permis de résoudre le problème. Pour ce faire, il faut à la fois adopter des politiques s'étayant mutuellement et prendre les décisions administratives voulues en vue d'atteindre les objectifs alimentaires. Il s'agit là en fait d'une "stratégie nationale du secteur alimentaire".

c) La plupart des pays en développement ont besoin d'une aide technique plus grande pour pouvoir identifier, préparer et exécuter des projets alimentaires, afin de maîtriser les contraintes qui font obstacle à l'augmentation et l'investissement.

d) Les organismes d'assistance au développement peuvent et doivent coopérer davantage avec les pays en développement dans leurs efforts pour se doter d'une capacité technique et administrative accrue en vue d'augmenter les investissements dans le secteur alimentaire. En particulier, ces organismes devraient rationaliser leurs méthodes de préparation des projets et passer progressivement au financement de la production alimentaire sur une base sectorielle, en accordant une assistance accrue au titre des dépenses locales et des dépenses renouvelables.

e) En outre, les organismes d'assistance au développement devraient aider beaucoup plus les pays en développement à adapter les techniques appropriées afin qu'ils puissent tirer le parti voulu du potentiel productif de leur agriculture.

f) Des efforts accrus sont également nécessaires pour remédier à la malnutrition et assurer une distribution plus équitable des produits alimentaires, ainsi qu'il ressort du document WFC/1979/6 soumis au Conseil au titre de cette question. Des efforts beaucoup plus grands s'imposent également afin que ceux qui ont faim et sont mal nourris puissent bénéficier de toute augmentation de la production alimentaire.

g) Dans de nombreux cas, pour mieux nourrir ceux qui sont pauvres et qui ont faim, il faut accorder une attention accrue aux réformes de structure mais surtout à l'amélioration du régime d'occupation des terres, assurer un accès équitable aux services et au crédit, adapter les techniques aux besoins des pays en développement et décentraliser le processus de décision en faveur des institutions rurales en veillant à assurer une participation plus directe des populations concernées.

h) Pour répondre aux besoins alimentaires actuels et futurs, il convient d'augmenter considérablement le volume des investissements dans le cadre de programmes nationaux combinant des ressources accrues pour l'alimentation et une politique d'encouragement aux agriculteurs et de gestion rationnelle des services, des facteurs de production et de la commercialisation. On peut d'ores et déjà estimer qu'il faudra doubler durant les cinq prochaines années le flux des ressources extérieures attribuées au secteur alimentaire des pays en développement si l'on veut renverser la tendance à l'accroissement des déficits alimentaires dans ces pays.

20. Le Directeur exécutif a indiqué que le concept d'une "stratégie du secteur alimentaire" s'est dégagé des consultations et que, s'il était appliqué aux échelons de la planification et de l'exécution, ce concept permettrait d'harmonier les objectifs, les politiques et les programmes nationaux relatifs aux problèmes alimentaires. Le Directeur exécutif a souligné que, considérées séparément, ces conclusions n'apportent rien de neuf puisqu'elles découlent des données d'expérience de nombreux pays. Ce qui est nouveau, c'est l'importance accordée à certains ensembles de mesures visant à maîtriser les contraintes qui empêchent les pays en développement de satisfaire à leurs besoins alimentaires; ces mesures coordonnées consisteraient par exemple à porter les questions alimentaires devant les instances politiques nationales les plus élevées, à assurer une approche entièrement coordonnée aux nombreuses variables affectant la production alimentaire, à répartir plus équitablement l'augmentation de la production alimentaire en fonction d'objectifs nutritionnels et à centrer les efforts sur la mobilisation d'investissements considérablement accrus dans le cadre d'une action internationale concertée visant à réduire le déficit alimentaire et l'état de dépendance du monde en développement. Malgré une expérience encore limitée en matière de stratégies alimentaires, le Directeur exécutif a été encouragé par l'intérêt que ce concept a éveillé tant parmi les pays en développement que parmi les donateurs d'assistance bilatérale et les organismes d'aide au développement.

21. Pour conclure, le Directeur exécutif a dit que les consultations avaient permis d'établir que la contrainte majeure résidait dans l'opinion très répandue, tant parmi les pays développés que parmi les pays en développement, que les problèmes alimentaires peuvent être résolus sans qu'il soit besoin de relever le niveau actuel, relativement bas, des investissements. Ce que le Directeur exécutif recommande, c'est une stratégie qui permette de briser cette contrainte et d'arriver à une capacité d'absorption et à un investissement considérablement accrus dans le secteur alimentaire de la plupart des pays en développement. On ne parviendra pas autrement à résoudre le problème alimentaire.

22. Au cours du débat qui a suivi cet exposé, les participants ont généralement approuvé l'évaluation de la situation alimentaire donnée dans le document WFC/1979/3 et reconnu la nécessité, pour les gouvernements et les organismes intéressés, de maîtriser les contraintes majeures qui entravent la production et la consommation alimentaires, en particulier dans les pays déficitaires les plus pauvres. Le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé de constater que la croissance de la production alimentaire se ralentissait dans certains pays en développement et que la malnutrition s'aggravait dans l'ensemble des pays en développement.

23. La majorité des délégations ont approuvé les huit conclusions formulées lors des consultations organisées sous les auspices du Conseil mondial de l'alimentation et résumées par le Directeur exécutif dans sa déclaration liminaire. Ces consultations ont été jugées utiles du fait qu'elles avaient mis en évidence les problèmes cruciaux.

24. Les délégations des pays en développement comme des pays développés ont généralement admis que l'adoption de stratégies alimentaires pourrait utilement relever le rang de priorité accordé à l'alimentation et assurer un appui efficace à toute action nationale ou internationale en matière de politiques et de ressources. De nombreux représentants ont demandé instamment que le Conseil adopte des stratégies pour le secteur alimentaire, étant donné que ces stratégies permettraient d'intégrer tous les aspects de la production, de la distribution, de la consommation et de la valeur nutritive des denrées alimentaires. Elles devraient également comporter l'élaboration de programmes et projets et des modalités de financement de ces activités. De nombreuses délégations ont souligné que les stratégies du secteur alimentaire pouvaient et devaient assurer un flux accru de ressources intérieures et extérieures vers le secteur alimentaire.

25. Plusieurs délégations de pays développés se sont déclarées disposées à se joindre à des organismes bilatéraux ou multilatéraux de financement du développement au sein d'un consortium international ou de tout autre mécanisme approprié d'investissement alimentaire, organisé par la Banque mondiale ou d'autres institutions, en vue de mobiliser l'appui nécessaire à la mise en oeuvre d'une stratégie alimentaire pour tel ou tel pays. On a ainsi fait observer que l'existence d'une stratégie alimentaire pourrait effectivement contribuer à mobiliser des ressources extérieures supplémentaires, tant multilatérales que bilatérales, en faveur du secteur alimentaire des pays intéressés.

26. Tout en approuvant le concept de stratégie alimentaire, certaines délégations de pays en développement ont estimé que les pays développés ne devaient pas faire de l'adoption d'une stratégie alimentaire un préalable à tout accroissement de leur assistance technique ou financière au secteur alimentaire. Cette stratégie devait plutôt être considérée comme un moyen propre à encourager les dispensateurs d'aide au développement et accroître leur contribution à la production alimentaire et à des projets en matière de nutrition.

27. La décision prise par le Gouvernement canadien de créer un fonds d'assistance technique de 2 millions de dollars en vue de définir et d'élaborer des stratégies alimentaires dans les pays en développement a été favorablement accueillie, et l'on a exprimé l'espoir que d'autres pays industrialisés s'inspireraient de cet exemple. Le fait que la Banque mondiale et la FAO aient manifesté le vif désir d'aider les pays en développement à formuler et à mettre en oeuvre leurs stratégies alimentaires a été apprécié. Les participants ont également été encouragés par l'intérêt accru manifesté par les banques régionales à l'égard de ces stratégies. Plusieurs délégations ont recommandé que le Conseil suive de près les progrès réalisés en matière de stratégies alimentaires.

28. Le représentant des Philippines a déclaré que son pays mettrait à la disposition des Etats intéressés des exemplaires de son propre plan, lorsque celui-ci serait prêt à être mis en application; il ne s'agit pas là certes d'un modèle, mais c'est plutôt un exemple de la façon dont un pays en développement peut chercher de l'aide et - chose plus importante encore - s'aider lui-même.

29. De nombreuses délégations ont souligné que les stratégies du secteur alimentaire devraient établir un lien entre l'accroissement de la production alimentaire et une distribution plus équitable, étant donné que la configuration des revenus et de la distribution et de la consommation alimentaires influait directement sur la malnutrition. Certains représentants ont estimé qu'en ce qui concerne le problème de la pauvreté et de la malnutrition, il fallait accorder la même attention à l'aspect distribution et consommation et à la nécessité de mobiliser les travailleurs dans le secteur de la production agricole, et qu'il s'aggissait là d'une priorité devant figurer dans les stratégies du secteur alimentaire.

30. L'importance de la promotion de l'emploi et des revenus pour la population urbaine et rurale pauvre, en tant que solution du problème alimentaire mondial, a été soulignée dans un message du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail au Président du Conseil, dont le Président a donné lecture.

31. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale, parlant au nom du Secrétaire général de l'OMM, a indiqué la suite donnée par l'OMM à la demande que lui avait adressée le Conseil mondial de l'alimentation pour qu'elle fasse en sorte que les cultivateurs disposent de renseignements météorologiques nécessaires. L'utilisation de ces renseignements dans la planification du développement agricole et dans le suivi des effets du temps et du climat sur la production alimentaire deviendra plus importante à l'avenir. L'OMM et les services météorologiques nationaux se sont offerts à collaborer avec les autorités agricoles pour éliminer la faim et la malnutrition par un effort concerté de coopération internationale exposé dans un rapport intérimaire du Directeur exécutif présenté à la session.

32. Plusieurs délégations, tant de pays en développement que de pays développés, ont estimé qu'il était important de réaffirmer la nécessité d'atteindre d'ici à 1980 l'objectif essentiel de 0,7 p. 100 du produit national brut pour l'aide publique au développement. Elles ont demandé, particulièrement aux pays développés qui représentent une proportion élevée du produit national brut (PNB) total des pays de l'OCDE, d'accélérer leurs efforts en vue d'atteindre cet objectif de 0,7 p. 100, afin de faciliter l'accroissement des investissements extérieurs destinés à la production alimentaire. Plusieurs délégations ont demandé à tous les pays qui disposent de ressources, y compris les pays socialistes, de s'associer à l'effort des pays qui fournissent déjà une assistance. A cet égard, un certain

nombre de pays développés ont été félicités pour leurs réalisations. Plusieurs représentants ont également estimé que le Conseil devrait continuer à s'efforcer de trouver le moyen d'atteindre bientôt le cap des 8,3 milliards de dollars des Etats-Unis en vue d'accroître la production alimentaire dans les pays en développement, dont 6,5 milliards de dollars à assortir de conditions de faveur. On a également considéré comme souhaitable et nécessaire d'accroître l'élément de faveur de l'aide accordée à la production alimentaire dans les pays prioritaires du point de vue alimentaire.

33. M. Sol Linowitz, président de la Commission présidentielle des Etats-Unis d'Amérique sur la faim dans le monde, a mis le Conseil au courant des activités entreprises par la Commission qu'il dirige dans la lutte contre la faim et la malnutrition à l'échelle de la planète.

34. Une délégation a demandé au Conseil de convoquer une réunion de pays donateurs et d'organismes d'assistance en vue d'obtenir des engagements de ressources jusqu'à concurrence de 8,3 milliards de dollars des Etats-Unis. Cependant, certaines délégations de pays développés ont exprimé des réserves à propos de cet objectif de 8,3 milliards de dollars. Plusieurs pays donateurs n'ont pas pu donner leur accord à la formule proposée, qui consisterait à doubler au cours des cinq prochaines années leur assistance au développement dans le secteur alimentaire, sans avoir une idée précise de la façon dont les fonds supplémentaires seraient attribués. On a également estimé que la quantification de tels objectifs d'assistance n'était ni souhaitable ni techniquement exacte. S'il fallait toutefois se livrer à ce genre de calcul, il ne faudrait pas le borner aux ressources de provenance extérieure, mais y inclure la gamme complète des investissements, y compris les investissements intérieurs. Il vaudrait d'ailleurs mieux s'en tenir uniquement à une analyse qualitative dégageant la nécessité d'accroître considérablement les investissements de l'extérieur comme de l'intérieur.

35. Une délégation a estimé que l'augmentation des investissements extérieurs envisagée ne devait pas viser uniquement l'aide publique au développement et que les investissements étrangers privés constituaient un facteur de développement important, à condition qu'ils s'insèrent dans un cadre approprié. Une autre délégation a toutefois déclaré qu'elle ne pouvait pas appuyer ce point de vue, ce genre d'investissement pouvant produire des effets défavorables dans les pays en développement.

36. Le Conseil a appris avec plaisir du représentant de l'Italie que son gouvernement demanderait au Parlement italien de doubler les crédits d'aide publique inscrits au budget de l'exercice à venir. L'Italie tient à donner la priorité au secteur alimentaire et acheminera son assistance par la voie multilatérale.

37. Il a été reconnu par un certain nombre de délégations que les pays en développement, et particulièrement les pays à faible revenu, devaient faire face à un grand problème, à savoir la détermination et la formulation de projets alimentaires au niveau d'expertise exigé par les institutions de financement multilatérales et bilatérales. Ce problème s'aggrave constamment dans le cas des projets alimentaires, qui semblent se heurter à un plus grand nombre de difficultés en matière d'administration, de gestion et de coût, que les projets entrepris dans d'autres secteurs.

38. Beaucoup de représentants ont estimé que les organismes internationaux, et surtout les banques régionales qui ne possèdent pas encore les moyens d'aider les pays en développement à préparer des projets, devraient créer de tels services. Là où ces services existent, il pourrait être utile de déterminer s'ils sont adéquats ou s'il y a lieu de les renforcer. Une délégation a estimé que les organisations internationales mettaient trop l'accent sur les aspects économiques des projets, au détriment des aspects sociaux.

39. A cet égard, plusieurs représentants ont appuyé la proposition selon laquelle les pays en développement devraient mettre en place des services chargés de préparer, d'exécuter et de suivre les projets, en y accordant la priorité en matière de répartition des effectifs de personnel. Ces pays devraient aussi mieux utiliser les possibilités de formation complémentaire offertes par les organismes internationaux afin d'acquérir l'expertise voulue en matière de formulation et d'exécution des projets.

40. Un certain nombre de représentants de pays en développement ont donné leur assentiment à la proposition du secrétariat selon laquelle il serait nécessaire de réorienter et de simplifier les modalités et critères en matière de prêts, tout en libéralisant les conditions régissant l'assistance. Le Conseil devrait encourager les travaux en cours à ce sujet à la Banque mondiale et au sein d'un groupe de travail OCDE/CAD, y compris l'application des directives récemment adoptées par le CAD en ce qui concerne le financement des dépenses locales et des dépenses renouvelables.

41. On a reconnu que pour accroître la production alimentaire des petits agriculteurs, il fallait améliorer encore le matériel et les méthodes de culture se prêtant à vulgarisation immédiate. Plusieurs représentants ont fait remarquer qu'il est indispensable d'accroître l'assistance financière dans le domaine de la recherche adaptative, particulièrement au niveau national, afin d'asusrer une utilisation efficace des variétés et techniques nouvelles.

42. Les participants ont pour la plupart reconnu que les pays en développement devraient renforcer leur dispositif de gestion dans le secteur alimentaire afin de stimuler et d'orienter l'effort nécessaire dans le domaine des politiques et des programmes. Les participants ont accepté la proposition du secrétariat selon laquelle il faudrait, pour obtenir les meilleurs résultats possibles à cet égard, avoir recours à un organisme coordonnateur au niveau ministériel, semblable à ceux qui fonctionnent déjà avec succès dans un certain nombre de pays en développement sous la direction du chef d'Etat ou de gouvernement ou d'un responsable désigné par lui. Une orientation de la politique alimentaire à ce niveau élevé aurait pour effet de stimuler les pays en développement à atteindre un degré plus élevé d'autonomie alimentaire au cours des années 80, point d'une importance essentielle pour plusieurs délégations de pays en développement.

43. Les représentants de la FAO et de la Banque mondiale ont présenté au Conseil des mémoires détaillés sur les conditions à réunir en matière d'investissements et de politiques pour accroître la production alimentaire dans les pays en développement. Les participants ont pris acte du fait que la Banque mondiale est actuellement la source la plus importante de financement extérieur dans le secteur de l'agriculture. Au cours de la période 1970-1974, les engagements de la Banque dans ce domaine avaient atteint 3,2 milliards de dollars; pour la période 1975-1979, le chiffre était passé à 11,6 milliards de dollars. Exprimée en pourcentage du

montant total des prêts consentis, la quote-part de l'agriculture était passée de 21 p. 100 des prêts accordés par la Banque en 1970-1974 à 33 p. 100 en 1975-1979. Les projets de la Banque mondiale représentent actuellement de 15 à 20 p. 100 du total des investissements publics en agriculture dans les pays en développement. Le représentant de la Banque a également indiqué que celle-ci était disposée à prévoir un mécanisme de consultations permettant aux donateurs de se réunir et de trouver l'appui technique nécessaire aux projets et programmes inclus dans les stratégies alimentaires nationales.

44. Pour sa part, la FAO a fait savoir qu'elle était également disposée, dans la limite de ses ressources, à participer à l'élaboration de plans d'accroissement de la production alimentaire et à aider les pays en développement à formuler leur stratégie alimentaire à long terme pour les années 80. Le représentant de la FAO a également informé le Conseil que l'étude intitulée "Agriculture : vers l'an 2000" était achevée. Cette étude comprend, entre autres choses, une quantification des investissements nécessaires, à la fois intérieurs et extérieurs, pour 90 pays en développement jusqu'à l'an 2000. Pour l'année 1990, le montant nécessaire serait d'environ 33 milliards de dollars, net d'amortissement, et de 57,1 milliards de dollars, amortissement compris, la majeure partie devant provenir de ressources locales. L'assistance extérieure nécessaire pour cette année-là, s'élèverait à près de 13 milliards de dollars, dont 10 milliards d'immobilisations.

45. Plusieurs délégations du Groupe des 77 ont estimé qu'en plus des recommandations proposées par le secrétariat dans le document WFC/1979/7, le Conseil devrait examiner les recommandations complémentaires figurant dans un document présenté par le Groupe au Conseil (voir annexe II).

46. Un représentant a proposé que le Directeur exécutif se mette en rapport avec le Président du Centre sur les sociétés transnationales et leur demande de faire étudier par le Centre les activités des sociétés transnationales dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et l'influence défavorable qu'elles exercent sur le développement. Ce même représentant a aussi proposé que le Directeur exécutif demande qu'une étude soit entreprise concernant les conséquences défavorables de l'exode des compétences sur les cadres dont disposent les pays en développement dans les domaines de la recherche et de la production agricole et de la production alimentaire.

47. Plusieurs délégations se sont inquiétées de l'opinion formulée par les délégations qui cherchent à imposer un caractère unilatéral aux activités du Conseil concernant les mesures à prendre au niveau national et international en vue d'accroître la production alimentaire, et elles ont marqué leur désaccord à ce sujet. Des objections ont été faites, dans cet ordre d'idées, à propos d'une surestimation du rôle relatif du secteur privé et des grandes exploitations agricoles, dont l'expansion risque, selon ces délégations, d'entraîner une aggravation des problèmes sociaux et une augmentation du chômage. On a souligné le rôle important que peut jouer l'Etat dans la solution globale des problèmes de développement social et économique des régions rurales, celui de la planification nationale centralisée et du secteur public dans l'industrie et en agriculture, ainsi que celui des activités efficaces entreprises par des organismes publics et par des coopératives.

48. Ces délégations ont aussi souligné l'importance, pour les activités du Conseil, de formuler une approche politique à la solution des problèmes alimentaires; elles ont déclaré en particulier que tout progrès en matière d'expansion de la production agricole dans les pays en développement et d'accélération du processus d'élimination

de la faim et de la malnutrition est très étroitement lié à la nécessité d'introduire des transformations et des réformes progressistes dans une gamme étendue de secteurs de l'économie nationale et de domaines liés au développement social et économique, initiatives dont la responsabilité relève de l'autorité souveraine de l'Etat. A cet égard, elles ont objecté à des tentatives visant à confier la préparation et l'exécution de programmes nationaux de développement agricole à des institutions ou des fonds internationaux de financement et à des sources internationales d'investissement. Enfin, ces délégations ont souligné qu'il importait d'assurer le respect du principe de la souveraineté intégrale de tout Etat sur ses ressources humaines et naturelles dans le cadre de la coopération internationale.

49. De nombreux représentants ont souligné l'importance de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue récemment à Rome, et ont instamment prié le Conseil d'accorder tout son appui aux recommandations de cette Conférence.

50. De nombreux pays en développement ont souligné l'importance de l'autosuffisance et la nécessité de développer les ressources locales en recourant à des initiatives nationales. Les représentants de ces pays ont informé le Conseil, de façon assez détaillée, des progrès enregistrés au cours des dernières années dans leur secteur agricole, ainsi que des problèmes auxquels ils se heurtent dans ce domaine.

51. Plusieurs délégations de pays en développement et de pays développés ont souligné la disproportion qui existe entre les dépenses consacrées aux armements et celles consacrées au développement socio-économique.

52. On a généralement reconnu qu'il était important d'accroître les investissements dans le secteur de la pêche, le poisson étant une excellente source de protéines. Il faudrait donc formuler des propositions d'investissement détaillées afin d'assurer le développement de ce secteur. On a estimé que la pêche devrait être mise à l'ordre du jour des débats de la prochaine session du Conseil.

53. Le Conseil a examiné le point de l'ordre du jour traitant de la faim, de la malnutrition et d'une distribution plus équitable des ressources alimentaires sur la base des documents WFC/1979/6 et Add.1, établis par le secrétariat, et WFC/1979/3/Add.1, à savoir le rapport du Comité administratif de coordination établi par son Sous-Comité de la nutrition.

54. A la réunion préparatoire, on avait souligné la nécessité de prendre immédiatement des mesures afin de relever les niveaux de nutrition et de consommation alimentaire des pauvres, et on avait rappelé que le Conseil avait exprimé le souci en ces termes dans son communiqué de Manille : "... étant donné le gaspillage de ressources humaines qu'entraîne la persistance de la faim et de la malnutrition, il importe à tout prix de s'attaquer à ces problèmes sans attendre l'aboutissement du lent processus de développement global". On y avait toutefois rappelé que ces mesures ne sauraient en aucune manière remplacer l'effort de développement fondamental en vue de parvenir à une distribution plus équitable des revenus et des richesses et à une plus grande justice sociale, mais qu'elles devraient plutôt ouvrir la voie à cette action.

55. Le Conseil a exprimé ces préoccupations à sa cinquième session et il s'est également fait l'écho de l'insistance qu'avait montrée la réunion préparatoire à passer des paroles aux faits, de la discussion aux actes. On a noté que des mesures telles que les subventions alimentaires aux consommateurs, les programmes de travail à rémunération alimentaire et les projets d'amélioration de la distribution et de la commercialisation des produits alimentaires pouvaient augmenter immédiatement le revenu réel des groupes à faible revenu. La plupart des participants ont toutefois été d'avis que ces mesures ne s'attaquaient pas aux causes fondamentales et historiques de la malnutrition et que la communauté internationale ne saurait se contenter de quelques efforts passagers. On a souligné que s'il incombait surtout aux gouvernements nationaux et aux administrations locales de s'attaquer à ces causes cette responsabilité s'étendait néanmoins de plus en plus à la communauté internationale dans sa marche vers la création d'une société universelle. On a aussi souligné que la sécurité nationale et internationale était généralement tenue pour synonyme de sécurité militaire, mais que des facteurs non militaires entraient de plus en plus en ligne de compte, autant à l'échelle globale qu'à l'échelle locale, et que la faim y tenait une place importante.

56. Cette conscience de l'importance globale de la faim et de la malnutrition avait conduit le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale à recommander d'inclure l'amélioration de la nutrition parmi les objectifs majeurs de la prochaine Stratégie internationale du développement. Le Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural constituait une autre initiative importante dans cette lutte contre les causes fondamentales de la faim et de la malnutrition. De nombreuses délégations ont estimé que le Conseil ne devrait pas seulement s'assurer qu'on progresse dans la mise en oeuvre de ce programme mais qu'il lui faudrait aussi faire porter davantage son attention, lors de ses futures sessions, sur les questions fondamentales de développement liées à la faim et à la pauvreté.

57. S'agissant des mesures précises à prendre immédiatement pour relever les niveaux de consommation alimentaire et de nutrition, un large consensus s'est fait sur les recommandations importantes figurant dans la documentation soumise au Conseil. Le Conseil a porté en particulier son attention sur un certain nombre de questions appelant une action immédiate.

Incorporation dans les stratégies alimentaires de mesures concernant la production et la consommation alimentaires et la nutrition

58. Les participants ont fortement insisté sur la nécessité de lier la production alimentaire aux mesures de nutrition et de consommation alimentaire dans le cadre d'une stratégie alimentaire jouissant de l'appui général. Compte tenu des difficultés que présente cette intégration et de la conception générale des stratégies alimentaires, on a suggéré que le secrétariat poursuive l'examen de ces problèmes et des solutions possibles et en soumette les résultats au Conseil lors de sa sixième session.

Programmes de subvention alimentaire aux consommateurs et de distribution alimentaire

59. Un large accord s'est fait sur la suggestion du Directeur exécutif de poursuivre l'évaluation de l'expérience acquise après avoir utilisé diverses formes

de distribution alimentaire et de programmes de subventions en vue de satisfaire aux besoins alimentaires de ceux qui n'ont pas assez à manger, tout en offrant aux agriculteurs les encouragements nécessaires pour atteindre ou maintenir un niveau élevé de production. Un certain nombre de représentants de pays développés et en développement ont fait savoir qu'ils étaient prêts à partager avec les pays intéressés l'expérience considérable qu'ils avaient acquise dans des domaines tels que le rationnement alimentaire, les programmes de cartes d'alimentation, les programmes de rémunération alimentaire du travail et d'autres formes d'aide alimentaire. La Banque mondiale a évoqué l'analyse qu'elle effectue actuellement de l'efficacité d'un certain nombre de programmes alimentaires et nutritionnels combinés à grande échelle qu'elle finance, et la FAO a présenté un rapport sur les efforts qu'elle déploie en collaboration avec le PAM pour aider les gouvernements à améliorer leurs programmes d'alimentation complémentaire. On a suggéré de procéder à une évaluation systématique de cette expérience et d'en soumettre les résultats au Conseil lors de la sixième session et de sessions ultérieures.

Amélioration des systèmes de distribution ou de commercialisation alimentaire et sécurité alimentaire locale

60. Dans le cadre de l'intensification des efforts pour améliorer les systèmes de distribution et de commercialisation alimentaires, on a attiré l'attention sur les mesures prises pour améliorer la sécurité alimentaire au niveau des collectivités, tant sur le plan de l'infrastructure du transport et de l'entreposage des denrées que des mécanismes de surveillance de l'alimentation et de la nutrition qui déclencheraient la libération en temps voulu de réserves centrales de façon à compléter les stocks alimentaires locaux aux moments critiques des pénuries alimentaires saisonnières ou périodiques.

Evaluation de l'incidence nutritionnelle des projets de développement agricole et rural

61. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance qu'il y avait à évaluer et, le cas échéant, à modifier l'incidence nutritionnelle des projets de développement, particulièrement dans le secteur agricole et rural, ainsi que l'avait demandé le Conseil à ses troisième et quatrième sessions. Les participants ont noté les progrès effectués par la FAO dans la mise au point de principes directeurs préliminaires dans ce domaine, à compléter par des monographies qui seront publiées avant la fin de 1980. Une recommandation du Groupe des 77 a invité la FAO, la Banque mondiale et le FIDA à poursuivre et terminer conjointement l'élaboration de directives pratiques pour l'évaluation des répercussions sur la nutrition. L'attention des participants a également été attirée sur les efforts déployés dans ce domaine par des organismes d'assistance bilatérale et les pays en développement avec lesquels ils traitent.

Interventions spéciales pour les groupes vulnérables dans le domaine de la nutrition et de la santé

62. Le besoin de programmes spéciaux pour lutter contre la malnutrition, particulièrement chez les nourrissons, les femmes enceintes et les mères qui allaitent, a été souligné par tous les participants, ainsi que l'importance qu'il y avait à intégrer ces mesures aux efforts faits en matière de soins de santé primaires.

On a reconnu que l'Année internationale de l'enfant constituait une occasion toute particulière, tant pour les gouvernements que pour les organismes d'assistance au développement, d'augmenter leurs efforts en vue de sauver des vies humaines et d'assurer aux enfants une croissance saine.

Aide alimentaire à l'appui des mesures alimentaires et nutritionnelles

63. Les participants ont noté que plusieurs des programmes discutés profiteraient, et dépendraient en partie, d'un accroissement de l'aide alimentaire qu'ils devaient canaliser, au moins temporairement. On a rappelé l'importance qu'il y avait à lier l'aide alimentaire à des objectifs particuliers de production, de distribution, de consommation et de nutrition des denrées alimentaires, et à la compléter d'une assistance financière ou de toute autre forme d'aide matérielle.

64. L'attention des participants a été également attirée sur la nécessité d'obtenir davantage de données sur l'alimentation et la nutrition et de disposer de plus d'études et d'analyses des problèmes rencontrés; ce n'est qu'ainsi qu'on pourrait améliorer la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes. On a aussi souligné l'importance d'une intensification des efforts en matière d'éducation et de formation nutritionnelles. Pour ce qui est des données, la FAO a évoqué ses efforts pour mettre au point des indicateurs de nutrition permettant de suivre et d'évaluer les progrès du développement agricole et rural. Les participants ont en outre noté les progrès effectués dans la campagne internationale pour l'élimination du goitre endémique qui menace des millions d'individus de crétinisme et autres formes de troubles physiques et mentaux. Le rapport intérimaire soumis au Conseil et traitant de l'initiative conjointe de l'OMS, du FISE et du Conseil lui-même, de la réaction encourageante des gouvernements et des ressources complémentaires nécessitées par l'OMS pour pouvoir pleinement y répondre a été complété par une déclaration du FISE sur l'appui particulier apporté par cette organisation aux efforts tant nationaux qu'internationaux effectués pour éliminer le goitre.

CHAPITRE III

SECURITE ET AIDE ALIMENTAIRE MONDIALES

65. Le Directeur exécutif a ouvert le débat sur ce point en rappelant les cinq recommandations qui figurent dans le document WFC/1979/5 intitulé "Sécurité alimentaire mondiale pour les années 80", à savoir :

a) Evaluation, par pays et par régions, des besoins d'infrastructure en matière de sécurité alimentaire dans les pays en développement : quelles sont les installations essentielles qui font défaut dans le domaine de l'entreposage, du transport et de la distribution, et indication des coûts de construction prévus pour satisfaire aux besoins les plus urgents. Ces évaluations devraient permettre de définir les priorités et de coordonner un effort majeur d'investissement au plan international. Il conviendrait de demander à la Banque mondiale et à la FAO d'entreprendre une action encore plus large dans ce domaine.

b) Accord sur la constitution d'une réserve mondiale de stabilisation des céréales d'un volume de 20 à 30 millions de tonnes, dans le cadre des clauses exécutoires d'une convention internationale. Les préférences dans ce domaine iraient à une reprise des négociations et à la conclusion d'un accord international sur le blé, qui prévoirait tant une stabilisation des marchés que la constitution de réserves obligatoires. Entre-temps, le Directeur exécutif a souligné que le plan de la FAO prévoyant une affectation volontaire de réserves constituait une étape intérimaire utile qui méritait un appui total, de même que ses autres points. Ce plan devrait naturellement conduire à des arrangements plus formels à caractère obligatoire.

c) Conclusion cette année d'une convention relative à l'aide alimentaire portant sur 10 millions de tonnes, assortie d'une assurance ferme que l'on disposera des céréales et fonds nécessaires pour que ce chiffre de 10 millions de tonnes constitue le minimum absolu du flux d'assistance, même en période de prix élevés et de pénurie alimentaire grave.

d) Réalisation immédiate de l'objectif de 500 000 tonnes fixé pour la Réserve internationale de crise et acceptation d'un accroissement relativement modeste la portant à 750 000 tonnes d'ici à 1981.

e) Appui à l'établissement d'un système d'aide financière alimentaire dans le cadre du FMI. Cette question fait déjà actuellement l'objet d'un examen par le FMI, la FAO et le Conseil mondial de l'alimentation qui y travaillent en étroite collaboration. Le système proposé permettrait aux pays qui éprouvent des difficultés sérieuses de balance des paiements en raison de l'augmentation imprévue du coût de leurs importations alimentaires, de se procurer des fonds pour payer leurs importations de données alimentaires essentielles sans être obligés de réduire leur niveau déjà faible de consommation alimentaire ou de suspendre leurs plans essentiels de développement.

66. Sur la question de la sécurité alimentaire mondiale, de nombreuses délégations ont évoqué l'échec de la Conférence des Nations Unies sur le blé, ajournée en février 1979 sans avoir abouti à un nouvel accord ni fixé une date de reprise des négociations. Toutes les délégations ont déploré cet état de choses et émis l'espoir qu'on trouverait le moyen de résoudre les difficultés subsistantes.

67. Les pays développés exportateurs de blé, tout en partageant cet espoir, ont indiqué qu'ils ne trouvaient pas utile de reprendre prochainement les négociations en l'absence d'indications précises prouvant que les positions avaient évolué et qu'il y avait de bonnes chances d'arriver à une heureuse conclusion. Ils étaient prêts à ce propos à poursuivre des consultations bilatérales ou multilatérales visant à favoriser toute nouvelle entente qui paraîtrait nécessaire.

68. Les pays en développement ont été unanimes à demander que les négociations reprennent le plus tôt possible, afin qu'elles puissent s'achever avant juillet 1980; tous les intéressés devraient à cet égard se montrer davantage pénétrés d'un sentiment d'urgence. Ces pays se sont également accordés, dans l'ensemble, sur le fait qu'il ne suffisait peut-être pas de procéder à une coordination internationale des stocks de réserve pour que la sécurité alimentaire mondiale soit suffisamment assurée, les politiques que les pays développés pratiquent sur le plan intérieur, par exemple par l'application de mesures protectionnistes, ayant elles aussi des incidences importantes à cet égard. Les pays en développement se sont déclarés préoccupés par la récente montée des prix des céréales et des coûts des transports sur le marché international. Ils ont relevé avec une vive inquiétude que le coût de leurs importations commerciales avait de ce fait augmenté par rapport à la saison agricole précédente dans des proportions estimées à deux milliards de dollars des Etats-Unis.

69. Plusieurs représentants ont fait ressortir qu'il faudrait travailler à mieux assurer la sécurité alimentaire des pays en développement sur le plan local. Pour cela, il fallait savoir de quelle infrastructure ces pays auraient besoin et pouvoir disposer d'un surcroît d'assistance pour implanter, s'il le fallait, les éléments d'infrastructure nécessaires, tels que routes ou magasins d'entreposage, Certains représentants ont pensé que la Banque mondiale et certaines autres institutions devraient intensifier leurs activités dans ce domaine.

70. Donnant des précisions quant aux mesures prises par son gouvernement sur le plan intérieur, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a indiqué qu'il était maintenant de règle dans son pays que l'exploitant agricole possède sa propre réserve de céréales. On avait ainsi constitué en moins de deux ans une réserve globale de 33 millions de tonnes de blé et de céréales secondaires, dont les Etats-Unis aussi bien que le reste du monde avaient bénéficié. Les prix ayant augmenté depuis lors, on avait prélevé sur cette réserve et vendu à peu près 7,5 millions de tonnes de céréales. Il n'y aurait en 1980 aucun contrôle par secteur en ce qui concerne le blé. Les Etats-Unis pourraient essayer de maintenir une forte production céréalière, afin de pouvoir à leurs propres besoins et d'assurer leurs exportations commerciales et celles qui s'accompagnent de conditions de faveur.

71. Le Plan d'action en cinq points élaboré par la FAO au sujet de la sécurité alimentaire mondiale a été approuvé par la majorité des délégations. On a reconnu qu'il ne s'agissait pas de remplacer par là une réserve régie par des dispositions ayant force obligatoire. L'idée du Directeur exécutif, qui avait proposé que la FAO envisage à sa prochaine conférence d'inclure dans ce plan un minimum de ces dispositions, afin que l'on soit mieux à même de faire face à des situations d'urgence, a été appuyée par de nombreuses délégations.

72. Le Conseil a également délibéré sur l'opportunité de recommander la création au FMI d'un système d'aide financière alimentaire auquel on pourrait recourir également dans les cas d'urgence alimentaire. De nombreuses délégations ont approuvé la proposition présentée à ce sujet par le Directeur exécutif.

73. Il y a eu consensus pour reconnaître que la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire devrait permettre de fournir 10 millions de tonnes de produits alimentaires régulièrement et de façon suivie. Les pays en développement et deux pays comptant parmi les plus importants dispensateurs d'aide alimentaire (Etats-Unis d'Amérique et Canada) ont proposé, au cas où les négociations concernant un nouvel accord sur le blé seraient encore différées, de conclure séparément la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire ou de la relier à l'Accord international sur le blé de 1971. L'un des pays qui dispensent habituellement une aide alimentaire, à savoir le Japon, qui est importateur net de céréales, a déclaré que la convention devait faire partie intégrante de l'accord sur le blé et qu'il ne pouvait donc se rallier à l'idée de conclure une convention distincte. La plupart des grands dispensateurs d'aide alimentaire ont déclaré qu'il incombait à la communauté internationale d'atteindre l'objectif de 10 millions de tonnes, et non seulement aux pays qui dispensent habituellement une aide. La plupart des délégations ont convenu que ces 10 millions de tonnes étaient absolument nécessaires; un pays en développement a fait valoir à l'appui de cet impératif que l'on avait de plus en plus besoin d'aide alimentaire et que la FAO avait même estimé qu'il faudrait prévoir une aide de 15 à 16 millions de tonnes en 1985. Plusieurs délégations, parmi lesquelles l'un des grands pays dispensateurs, ont suggéré que les donateurs donnent suite, dans l'intervalle, aux engagements plus élevés qu'ils avaient annoncés au cours des négociations de Genève. On a aussi émis l'idée que les autres pays qui sont en mesure de le faire apportent également leur contribution.

74. Certaines délégations ont insisté sur le fait que l'aide alimentaire devrait rester indépendante de toute considération politique; l'une d'entre elles a proposé de donner au Conseil un rôle consultatif en ce qui concerne la façon de disposer de l'aide alimentaire fournie par les grands pays dispensateurs. On a souligné que les pays bénéficiaires devraient veiller à ce que l'aide reçue de l'extérieur n'ait pas pour effet de ralentir leur production alimentaire.

75. Un certain nombre de pays en développement se sont déclarés fort partisans de faire passer davantage d'aide par le PAM. Le Danemark a signalé qu'il avait décidé d'augmenter la contribution qu'il apporte à cet organisme.

76. En ce qui concerne la Réserve internationale de crise, plusieurs délégations ont fait ressortir qu'il fallait atteindre cette année même l'objectif des 500 000 tonnes. Le Canada a annoncé qu'il allouait à la Réserve, au titre de l'année 1980, 5,5 millions de dollars canadiens. Le Japon a décidé de verser 800 000 dollars des Etats-Unis pour l'année en cours mais a ajouté qu'il ne pouvait approuver l'idée de porter l'objectif à 750 000 tonnes. En revanche, plusieurs pays en développement ont appuyé la proposition de relever l'objectif. Le Danemark a fait savoir qu'il était en train de prendre des mesures en vue de contribuer à la Réserve de façon permanente.

CHAPITRE IV

COMMERCE INTERNATIONAL

77. Le Directeur exécutif a abordé cette question en faisant ressortir que lorsque les exportations des pays en développement sont l'objet de restrictions, ces pays peuvent plus difficilement importer les produits alimentaires dont ils ont besoin et développer leur économie, ce qui affaiblit d'autant l'espoir d'atténuer la faim et la pauvreté de leur population. Le consommateur et le contribuable des pays développés paient cher le protectionnisme commercial : ces pays exportent moins facilement, il leur est plus difficile de juguler l'inflation et leur économie doit atteindre les mesures d'ajustement et de restructuration qui permettent d'introduire des schémas nouveaux et plus productifs. L'inflation et la récession qui règnent dans les pays développés ne compromettent pas seulement le bien-être de la population, elles débordent sur d'autres pays également. Le public doit mieux savoir le prix qu'il est amené à payer en échange de mesures protectionnistes qui nuisent à ses intérêts et, de façon générale, à ceux de toute la communauté internationale.

78. Telles étaient en substance les idées présentées par le Directeur exécutif dans le document WFC/1979/5/Add.2, qui n'avait pas été examiné à la réunion préparatoire.

79. Les pays en développement ont applaudi à l'argumentation du Directeur exécutif et aux conclusions qu'il en avait tirées. Ils se sont rendu compte que l'opinion publique des pays développés, une fois correctement informée des effets négatifs du protectionnisme sur le niveau de vie de ces pays et sur les possibilités du développement et d'importation des pays en développement, pourrait exercer une pression efficace dans le sens d'une modification des politiques protectionnistes. La force de l'opinion publique jouerait ainsi un rôle décisif dans la restructuration de l'économie des pays développés, restructuration qui se ferait alors en association avec les pays en développement, toutes les parties en présence en bénéficiant.

80. En général, les pays développés n'ont pas été insensibles à l'argumentation exposée dans le document établi par le secrétariat et ils ont convenu qu'on pourrait faire davantage dans le sens indiqué. Certaines délégations ont toutefois émis des réserves quant à l'idée de faire du Conseil mondial de l'alimentation une tribune ou seraient examinées dans les détails les questions relatives au commerce international.

81. La délégation colombienne a fait une proposition tendant à libéraliser progressivement les échanges internationaux; elle comportait les deux points suivants :

a) Que le bénéfice des dispositions de la Convention de Lomé soit étendu à tous les pays en développement;

b) Qu'à l'instar des neuf pays membres de la Communauté économique européenne, les autres pays développés accordent les prérogatives prévues dans la Convention de Lomé à tous les pays en développement.

CHAPITRE V

PROGRAMME FUTUR DU CONSEIL

82. Le Conseil a examiné son futur programme de travail en tenant compte des suggestions sur divers points de l'ordre du jour faites au cours des débats. Le Président a dit que lors de la sixième session il faudrait examiner la question des "pêcheries", proposée par le Canada, et celle de la recherche agricole, proposée par certains pays en développement. Il a exprimé l'espoir que le Comité des pêches de la FAO présentera un rapport au titre de la question des pêcheries.

83. Une délégation a proposé qu'un rapport fondé sur une étude plus approfondie de la stratégie alimentaire figure parmi les principales questions à l'ordre du jour de la session suivante. Un représentant a suggéré d'inscrire à l'ordre du jour la question du commerce international et celle des progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées par le Conseil lors de ses sessions de Manille, de Mexico et d'Ottawa.

84. Le Directeur exécutif a fait observer que, lors de la prochaine session, le Conseil serait saisi d'un rapport sur les réalisations accomplies dans le secteur alimentaire, notamment les progrès dans la fourniture d'une assistance technique, pour laquelle d'autres contribuants se sont joints à l'initiative du Canada, et la formation régionale dans les domaines de l'élaboration, des projets et de la recherche agricole. Les pêcheries pourraient fournir un important apport protéique. La décision prise par le Canada d'élaborer une nouvelle convention sur l'aide alimentaire indépendamment de la convention sur le commerce du blé ouvre la voie au développement de la notion de sécurité alimentaire au-delà de l'intervention dans les cas d'urgence. On a proposé d'inscrire aussi à l'ordre du jour la place à donner à l'alimentation dans la stratégie du développement pour les années 80. Cette question est en cours d'examen par le Comité préparatoire pour la nouvelle Stratégie internationale du développement, créé par l'Assemblée générale. Il s'agirait en l'occurrence de savoir quelles sont les vues du Conseil concernant la stratégie alimentaire pour la prochaine décennie. On a proposé aussi d'examiner le rôle des sociétés multinationales dans le secteur alimentaire. Certains représentants ont suggéré que le Conseil consacre, à chaque session, une partie de son temps aux problèmes commerciaux.

85. A propos des sociétés multinationales, un représentant a fait observer qu'il était inutile que le Conseil s'étende sur ce point, étant donné qu'un organe spécialisé du système des Nations Unies s'en occupe. Cependant, un autre représentant a été d'un avis totalement différent. Un autre représentant a demandé si un rapport intérimaire sur la question pourrait être présenté au Conseil lors de sa session de 1980, et un rapport final en 1981. On a également suggéré qu'il serait souhaitable d'examiner le rôle de tous les investisseurs privés étrangers, y compris les sociétés multinationales. Le Président a fait observer que le rôle des sociétés multinationales pourrait être abordé lors de la session de 1981.

86. L'ordre du jour de la prochaine session sera établi en tenant compte de ces suggestions.

87. A la 7ème séance de la cinquième session, le Président a informé le Conseil que des ministres, des vice-ministres, des plénipotentiaires et autres chefs de délégation d'Etats membres du Conseil, ainsi que des ministres et des vice-ministres représentant des Etats non membres du Conseil, s'étaient réunis dans la matinée sur son invitation. Ils avaient vivement recommandé qu'un plus grand nombre de ministres participent aux prochaines sessions. En outre, en ce qui concerne l'organisation future des travaux du Conseil, ils s'étaient mis d'accord sur les 10 points suivants :

1) Les réunions préparatoires sont un auxiliaire essentiel de la session ministérielle, mais leurs travaux doivent être rationnellement structurés.

2) Le Conseil doit présenter un rapport final, mais la nature du rapport doit être fonction des sujets examinés. Il ne faut pas prendre du temps sur les séances plénières pour les questions de rédaction.

3) Les représentants ne devraient pas s'étendre sur les progrès réalisés par leur pays dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Les membres du Conseil peuvent, s'ils le souhaitent, déposer auprès du Secrétariat des mémoires de cette nature, dont les personnes intéressées pourront prendre connaissance. La longueur des discours devrait être délibérément limitée par tous.

4) Les représentants devraient consacrer leurs interventions aux questions inscrites à l'ordre du jour et soumettre celles-ci à un examen approfondi au lieu de faire des discours ou de se lancer dans un débat d'ordre général.

5) Pour remplir convenablement ses fonctions de suivi et de coordination, le Conseil doit recevoir des gouvernements et des organismes internationaux des rapports sur la nature de leurs activités.

6) Il convient de changer les méthodes de travail pour qu'on puisse tenir davantage de réunions officieuses et pour que de petits groupes puissent se réunir et travailler ensemble.

7) Des réunions informelles de ministres et de chefs de délégation devraient avoir lieu au début des futures sessions.

8) Si de nouveaux engagements doivent être présentés ou demandés lors de sessions ultérieures, le Bureau et le Directeur exécutif devraient en aviser à l'avance les membres du Conseil afin que ceux-ci soient prêts à faire connaître leur réponse.

9) L'ordre du jour de chaque session devrait comporter un nombre limité de questions soigneusement sélectionnées et, éventuellement, des monographies sur des pays ayant appliqué avec succès des programmes alimentaire et agricole.

10) Le Président du Conseil et le Bureau devront continuer à faire preuve d'une grande activité.

88. Le Conseil a adopté ces points à l'unanimité et s'est engagé à s'en inspirer dans la conduite de ses futurs travaux.

CHAPITRE VI

DATE ET LIEU DES PROCHAINES SESSIONS

89. A la 8ème séance de la cinquième session, tenue le 7 septembre 1979, le Président a déclaré que les Gouvernements de l'Ethiopie, du Libéria, du Malawi, de la République-Unie de Tanzanie et du Sénégal l'avaient informé, conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil, qu'ils souhaitaient accueillir la sixième réunion ministérielle du Conseil.

90. Le Commissaire fédéral du Nigéria à l'agriculture, nommé par le Président pour organiser des consultations officieuses sur cette question, a fait savoir que le Groupe des pays d'Afrique avait décidé de recommander au Conseil d'accepter l'offre du Libéria et que les autres gouvernements avaient retiré leur offre.

91. Le Conseil a décidé que la sixième session se tiendrait à Monrovia (Libéria) en juin 1980.

92. A la même séance, sur l'invitation du représentant de la Yougoslavie, le Conseil a décidé de tenir sa septième session en Yougoslavie, en 1981.

CHAPITRE VII

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE

A. Organisation des travaux

93. La réunion préparatoire pour la cinquième session ministérielle avait autorisé le Directeur exécutif à préparer, sous sa propre responsabilité, un document contenant des projets de conclusions sur les divers points de l'ordre du jour (WFC/1979/8, par. 7) et à le présenter pour examen à la session ministérielle d'Ottawa.

94. A la 3ème séance de la cinquième session, le Conseil a créé un groupe officieux pour aider le Directeur exécutif à mettre ces textes définitivement au point. Le groupe était composé de représentants des pays suivants : Ethiopie et Nigéria (Etats d'Afrique); Trinité-et-Tobago et Venezuela (Etats d'Amérique latine); Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie (Etats d'Europe orientale); Inde et Pakistan (Etats d'Asie); Italie et Etats-Unis d'Amérique (Etats d'Europe occidentale et autres Etats).

95. Le représentant de la Communauté économique européenne ainsi que d'autres représentants intéressés ont également pris part aux travaux du groupe officieux. Une fois les travaux du groupe terminés, le Directeur exécutif a présenté les projets de conclusions au Conseil le 7 septembre 1979, à la 8ème séance de la session.

96. A la même séance, le Conseil, après y avoir apporté des modifications, a adopté l'ensemble du projet de texte sans procéder à un vote.

B. Positions et observations relatives aux conclusions et recommandations

97. Au moment de l'adoption des conclusions et recommandations, plusieurs délégations ont formulé des commentaires, des observations ou des réserves :

a) Les délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République démocratique allemande et de la Pologne, sans objecter à l'adoption par consensus des "Conclusions et recommandations du Conseil mondial de l'alimentation à sa cinquième session ministérielle", ont néanmoins réservé leur position en ce qui concerne le paragraphe 15 de l'alinéa b) du paragraphe 17, les paragraphes 20 et 26 et les alinéas b) et d) du paragraphe 27, rappelant que la position de l'URSS, de la République démocratique allemande et de la Pologne sur le fond de ces problèmes était exposée dans la déclaration commune que ces pays avaient présentée à la quatrième session du Conseil mondial de l'alimentation, ainsi que dans la partie pertinente de la déclaration commune présentée par ces délégations et par celles d'un certain nombre d'autres pays socialistes à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (Rome, juillet 1979).

b) Les délégations de l'URSS, de la République démocratique allemande et de la Pologne ont réservé leur position en ce qui concerne le paragraphe 36 vu qu'elles sont d'avis que l'expression "Décennie des Nations Unies pour le développement" est adoptée et définie par les décisions pertinentes de l'Assemblée générale dans le cadre d'arrangements en faveur du développement qui sont mis au point par les organes de l'ONU habilités à le faire.

c) Le représentant du Royaume-Uni a déclaré qu'il souhaitait consigner dans le rapport que son pays doit examiner les recommandations du texte relatives à l'accroissement de l'assistance au développement, qu'il s'agisse de la contribution totale ou de contributions à des fins particulières, en tenant compte de sa propre politique de restriction des dépenses publiques ainsi que du réexamen en cours du programme d'aide du Royaume-Uni.

d) Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a réservé sa position en ce qui concerne le paragraphe 3.

e) Les représentants du Japon et de l'Australie ont réservé leur position sur l'alinéa a) du paragraphe 27.

f) Le représentant du Japon a déclaré qu'en ce qui concerne l'alinéa b) du paragraphe 27, pour lui l'expression "aide alimentaire" recouvrait également à son avis une aide financière à des fins d'entreposage, d'assistance technique et d'autres aspects de l'aide alimentaire. S'agissant du paragraphe 3, le représentant du Japon a déclaré que la position de son gouvernement sur les résolutions 3201 (S/VI) et 3202 (S/VI) de l'Assemblée générale n'avait pas changé.

ANNEXE I

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple canadiens a/

Le Conseil mondial de l'alimentation,

Ayant convoqué sa cinquième session ministérielle à Ottawa, sur l'aimable invitation du Gouvernement canadien,

Ayant apprécié le soin très attentif apporté aux dispositions administratives ainsi que l'excellente qualité des installations du Centre de conférences du Gouvernement canadien, grâce à quoi le Conseil a pu organiser ses travaux avec efficacité et sans heurts,

Très touché de l'accueil exceptionnellement généreux et chaleureux qui a été réservé à tous les ministres et plénipotentiaires et aux autres représentants,

1. Félicite le Gouvernement et le peuple canadiens des efforts considérables qu'ils ont faits pour préparer et organiser la cinquième session du Conseil mondial de l'alimentation ainsi que du succès remarquable qui les a couronnés;

2. Exprime sa vive reconnaissance à la population canadienne tout entière pour l'hospitalité généreuse et les marques universelles d'amitié qu'elle a accordées aux participants à la session du Conseil;

3. Prie le Président du Conseil de faire part de la profonde gratitude du Conseil à M. Joe Clark, premier ministre du Canada et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple canadiens.

---

a/ Adoptée par acclamation à la 8ème séance de la cinquième session ministérielle, sur la proposition de M. Bernard O. W. Mafeni, commissaire fédéral du Nigéria à l'agriculture et aux ressources en eau.

ANNEXE II

Propositions soumises par le Groupe des 77 à la cinquième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation

Faim et malnutrition - Distribution des ressources alimentaires plus équitable

Lors de la Conférence mondiale de l'alimentation tenue en 1974, il est apparu notamment que le problème de la faim et de la malnutrition ne pourra pas être résolu si les pays en développement n'augmentent pas leur propre production alimentaire. Mais les efforts visant l'accroissement de la production alimentaire ne peuvent pas à eux seuls résoudre ce problème s'ils ne s'accompagnent pas de mesures conçues pour rendre la distribution des ressources alimentaires équitable au bénéfice des couches défavorisées de la population et en particulier des groupes vulnérables. Trop souvent, de terribles pénuries d'aliments ont résulté non pas tant d'un manque réel d'aliments que d'une mauvaise distribution. L'exemple de la terrible famine qui a ravagé le Bengale en 1943 et qu'a cité la délégation indienne durant la dernière réunion sur la sécurité alimentaire mondiale illustre parfaitement cette thèse : on a pu constater que pendant l'année où cette famine a sévi, la production alimentaire réelle, l'indice de production avait augmenté de 8 p. 100. Pourtant, des gens sont morts et plus d'un million d'entre eux sont morts de faim. Le problème de la répartition équitable des ressources alimentaires est trop important pour être abandonné au libre jeu des lois économiques. Ces lois imposent un ordre d'un certain type, mais il arrive que cet ordre soit cruel pour les faibles, les démunis et les groupes vulnérables.

Il est indispensable d'axer le développement sur une augmentation des revenus des pauvres si l'on veut parvenir à améliorer la distribution. Mais les initiatives visant un développement à long terme ne donnent pas à manger à ceux qui ont faim maintenant. Il faut donc prendre dès à présent des mesures permettant d'accroître immédiatement la consommation alimentaire et les niveaux nutritionnels. Dans le Communiqué de Manille, le Conseil mondial de l'alimentation précisait bien en effet que "... étant donné le gaspillage de ressources humaines qu'entraîne la persistance de la faim et de la malnutrition, il importe à tout prix de s'attaquer à ces problèmes sans attendre l'aboutissement du lent processus de développement global". Les gouvernements sont donc invités à faire maintenant ce qui est en leur pouvoir pour améliorer la production alimentaire et instaurer des dispositifs assurant une distribution équitable des ressources alimentaires dans tous les secteurs de leur population.

1. Politiques conçues pour accroître la production alimentaire. Elles concerneront notamment le financement, la recherche, les inputs de vulgarisation, le crédit, la réforme agraire et les prix. Cette question est toutefois traitée dans un autre point de l'ordre du jour consacré à la maîtrise des contraintes qui s'opposent à l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en développement.

2. Politiques conçues pour améliorer la distribution. Elles viseront notamment :

a) L'introduction de considérations d'ordre nutritionnel dans les programmes et projets axés sur le développement alimentaire et agricole. Il s'agira d'évaluer et d'intensifier le développement rural et les projets intéressant ce domaine, et en particulier ceux qui sont orientés vers la production alimentaire et le développement rural.

b) Subventions alimentaires et programmes de rationnement. Ces programmes ne devraient pas être considérés sous l'angle de la consommation mais plutôt en tant qu'investissements placés dans les ressources humaines. Il y a lieu de croire que dans certaines conditions ces programmes sont particulièrement aptes à élever les niveaux de consommation alimentaire des couches pauvres de la population. L'expérience a montré que les achats de denrées alimentaires par les pauvres réagissent mieux à une baisse des prix qu'à une élévation des revenus (élasticité-prix de la demande plutôt qu'élasticité-revenu de la demande).

c) Programmes de travaux publics. Les programmes de travaux publics ont pour double avantage de fournir des emplois (augmentation des revenus) et d'améliorer la consommation alimentaire des pauvres des zones rurales, tout en apportant une contribution aux investissements placés dans l'infrastructure conformément à une stratégie rationnelle orientée vers le développement rural à long terme.

d) Programmes d'alimentation. L'expérience acquise jusqu'à présent tend à prouver qu'il est souhaitable d'instaurer des programmes d'alimentation au moins pour les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes et allaitantes, et de les intégrer dans un ensemble de services nutritionnels et sanitaires formant la base des soins sanitaires élémentaires.

e) Amélioration de l'efficacité du système de distribution. Les mesures de sécurité alimentaire seraient renforcées aux niveaux local et communautaire, de même que les dispositions relatives à la commercialisation des denrées alimentaires, de manière à favoriser les producteurs et les consommateurs à faibles revenus.

3. Politiques intéressant les ressources. Il s'agirait d'estimer les besoins locaux en monnaie locale et en devises ainsi que les montants que l'on peut raisonnablement espérer obtenir au titre de l'assistance pour le développement, et les montants pouvant être tirés des ressources financières du pays considéré.

Conclusions

1. Les pays en développement qui ne l'ont pas encore fait devraient préparer des plans énonçant les objectifs à atteindre en matière de production alimentaire et de rationalisation de la distribution, les principes à appliquer, les projets d'investissements et les autres mesures à prendre pour atteindre les objectifs visés.

2. Les pays en développement devraient assurer la sécurité alimentaire au niveau communautaire local en fonction de leurs plans nationaux de sécurité alimentaire. Ils doivent donc organiser l'emmagasinage, le transport et la distribution au niveau communautaire, et placer un dispositif de contrôle alimentaire qui se déclencherait pour mettre en circulation les stocks centraux en cas de pénurie.

3. Les pays en développement devraient redoubler d'efforts pour éliminer la malnutrition chez les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire, dans le cadre d'un train de mesures visant l'amélioration des soins sanitaires élémentaires, en coopération avec les commissions régionales et autres organisations intergouvernementales régionales et, en particulier au titre de l'Année internationale de l'enfant, entreprendre de nouveaux programmes importants dans ce domaine.

4. Les donateurs d'aide alimentaire devraient accroître substantiellement leur contribution aux programmes de subvention alimentaire en faveur de ceux qui ont faim et sont mal nourris dans les pays du tiers monde, ainsi qu'aux programmes de travaux publics, tout en reliant de plus en plus cette aide alimentaire aux autres formes d'assistance matérielle, technique et financière.

5. Les pays donateurs et les institutions internationales de financement devraient augmenter sensiblement leur aide financière aux pays en développement qui s'efforcent de mettre en oeuvre des mesures spéciales destinées à améliorer la distribution des ressources alimentaires parmi les couches défavorisées de leur population, la sécurité alimentaire nationale et locale, les soins sanitaires élémentaires aux nourrissons et enfants d'âge préscolaire et les programmes tendant à éliminer le goître endémique et la carence en vitamine A. Cette aide devrait permettre de couvrir les frais locaux de même que les dépenses renouvelables et les dépenses de capital.

6. Les institutions internationales et les donateurs bilatéraux devraient satisfaire aux demandes d'assistance pour la préparation de projets d'investissements et l'obtention des moyens techniques et institutionnels ainsi que des capitaux requis pour leur exécution.

7. En coopération avec la Banque mondiale et le FIDA, la FAO devrait poursuivre l'élaboration et achever la mise au point des directives à inclure dans les considérations d'ordre nutritionnel destinées à figurer dans les plans et projets de développement agricole.

8. Les pays développés et autres pays potentiellement donateurs devraient soutenir le Programme d'action internationale pour l'élimination du goître, qui a été entrepris comme suite à la Déclaration de Mexico du Conseil mondial de l'alimentation, et s'engager immédiatement à fournir leur contribution au Fonds spécial de l'OMS pour le goître, pour un montant initial d'un demi-million de dollars des Etats-Unis.

Commerce international

Après avoir examiné attentivement le document WFC/1979/5, intitulé "Sécurité alimentaire mondiale pour les années 80", nous estimons qu'il sape les fondements des recommandations formulées par le Conseil dans le "Communiqué de Manille" et la "Déclaration de Mexico".

De même, il ne tient pas compte des recommandations avancées par l'Assemblée générale (résolution 33/90) et réitérées dans les conclusions approuvées du Comité plénier de l'Assemblée générale, où le Conseil mondial de l'alimentation était instamment prié d'examiner entre autres choses, pendant sa cinquième session, les incidences du commerce, y compris des mesures protectionnistes préjudiciables aux exportations des pays en développement, sur les problèmes alimentaires des pays du tiers monde, et de formuler des recommandations spécifiques à ce sujet.

Ce document traite le commerce international en tant qu'élément de la sécurité alimentaire mondiale. Or, nous estimons que le commerce international, élément certes très important de la sécurité alimentaire mondiale, mérite en outre une attention toute spéciale, attendu que l'augmentation des recettes d'exportation des pays en développement acquise grâce à une pénétration accrue sur les marchés internationaux aurait pour effet non seulement de faciliter le développement de ces pays, mais encore de contribuer à la reprise économique, ce dont bénéficierait toute la communauté internationale.

Nous sommes conscients de l'importance du nouveau document WFC/1979/5/Add.2, dans lequel le Conseil mondial de l'alimentation réaffirme la position prise par la Conférence mondiale de l'alimentation à l'égard de la nécessité de libéraliser et d'élargir le commerce international. Ces recommandations concernant le commerce n'ont généralement pas été suivies. Nous sommes d'avis que le commerce international est aussi important pour les pays en développement que pour les pays développés et que par conséquent cette question doit être considérée à part lors des débats portant sur les différents points de l'ordre du jour.

Nous constatons avec une grande préoccupation que :

1. Les pratiques commerciales protectionnistes, imposées unilatéralement par des pays et des groupes de pays, se répandent pour réduire les débouchés d'exportation offerts aux pays en développement et nuire aux tentatives visant un développement global;

2. Les négociations internationales ne sont guère parvenues à résoudre les problèmes liés aux exportations agricoles auxquels se heurtent les pays en développement, parce que les pays industrialisés ne prennent pas d'engagements politiques susceptibles d'aboutir à des accords satisfaisants.

C'est pourquoi nous prions instamment la communauté internationale d'introduire, conformément aux accords conclus et actuels, des changements dans les structures afin de permettre aux articles manufacturés et semi-finis des pays en développement de pénétrer sur les marchés internationaux.

Le Conseil, en particulier

Affirme à nouveau sa conviction que le développement économique des pays du tiers monde, seule véritable solution du problème général de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, est intimement lié à leurs possibilités de pénétrer sur le marché international;

- Souscrit vigoureusement aux initiatives prises par la CNUCED à sa cinquième session dans le domaine de la production et du commerce des denrées alimentaires, et recommande à toutes les parties concernées de les appliquer en leur accordant une grande importante car elles permettront non seulement de résoudre le problème alimentaire mondial mais d'atteindre les objectifs de développement indispensables pour les pays du tiers monde.

Le Conseil recommande que :

- Les pays développés prennent conscience des efforts déployés récemment par de nombreux pays en développement pour libéraliser leurs politiques d'importation et s'orientent eux aussi vers un système de commerce plus ouvert et équitable, dont ils bénéficieraient eux-mêmes autant que les pays en développement et le monde entier;

- Les pays développés multiplient, par l'intermédiaire de l'OCDE, leurs analyses et leurs consultations concernant les problèmes d'ajustement, en vue de restructurer graduellement la production et le commerce mondiaux et d'introduire un système commercial plus ouvert et équitable, en association avec les pays en développement. L'OCDE devrait être priée de tenir le Conseil au courant de l'évolution de la situation en la matière, pour qu'il puisse faire le point des progrès réalisés lors de sa septième session;

- Les pays développés fassent savoir au public de leur pays combien le protectionnisme coûte à leurs propres ressortissants et contribuables, et lui indique ses effets de blocage sur le processus d'ajustement et de transformation économique dans leur propre pays et dans le monde en développement. Cette initiative devrait traduire une nouvelle attitude de la part des pays développés qui envisageraient d'importantes modifications à long terme dans leur production et leur commerce, en association avec les pays en développement, et refléter aussi le désir qu'ont les pays développés de formuler et d'appliquer les importantes politiques correspondantes pour faciliter les ajustements qui s'ensuivront nécessairement. Les pays développés devraient tenir le Conseil au courant de ces initiatives, et cela dans des délais suffisants pour qu'il puisse faire le point de la situation lors de sa septième session;

- Les pays en développement, oeuvrant par l'entremise de leurs organisations régionales et en se servant des dispositifs interrégionaux du type de ceux qui sont décrits dans le premier Plan d'action à court/moyen terme concernant les priorités globales dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement (adopté à Arusha par la quatrième réunion ministérielle du Groupe des 77), intensifient le rythme des consultations et des négociations afin de pouvoir échanger entre eux davantage de produits agricoles et d'articles manufacturés. Les institutions régionales et interrégionales concernées devraient informer le Conseil des progrès réalisés dans des délais suffisants pour qu'il puisse évaluer la situation à sa septième session.

Cinquième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation

Sécurité alimentaire mondiale pour les années 80 et aide alimentaire

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

La situation alimentaire mondiale en 1979 reste douteuse. En 1978, la production mondiale de denrées alimentaires a augmenté d'environ 3 p. 100, c'est-à-dire qu'elle est demeurée en dessous de l'objectif de 4 p. 100 fixé pour la deuxième Décennie du développement. La production céréalière des pays en développement a progressé à un rythme légèrement plus rapide que celui de l'accroissement démographique. En Afrique, la production par habitant a en fait diminué, et la sécurité alimentaire s'est trouvée menacée, surtout en Afrique australe. La production globale de blé et de céréales secondaires devrait atteindre 64 millions de tonnes en 1979, soit 5 p. 100 de moins qu'en 1978. De mai à juillet, le nombre de pays accusant un déficit alimentaire est passé de 17 à 20 et celui des pays où les récoltes ont été mauvaises de 24 à 31. On peut s'attendre que les besoins d'importation de céréales vivrières des pays en développement en 1978/79 augmentent de 77 millions de tonnes, soit 8,5 millions de tonnes de plus que l'année précédente. Les stocks actuels de céréales au niveau global correspondent à 20 p. 100 de la consommation annuelle totale à la fin de la campagne 1978/79. Il semble toutefois qu'en 1979/80 il faudra prélever environ 20 millions de tonnes sur les stocks de report, pour la première fois depuis cinq ans, afin de compenser les effets d'une régression importante et généralisée de la production céréalière mondiale.

Les difficultés que rencontrent les pays importateurs de denrées alimentaires se sont encore accrues à cause de la hausse soudaine des prix du blé et des céréales secondaires pendant ces derniers mois. Le cours du blé s'est élevé de 30 à 40 p. 100 par rapport à l'année précédente et a atteint des niveaux comparables à ceux de la fin de 1974. Les frais d'expédition avec la plupart des moyens de transport ont beaucoup augmenté au début du mois de juin (environ 15 à 20 dollars la tonne), et cette augmentation s'est maintenue depuis, quand elle ne s'est pas renforcée. Les engorgements lors du transport et de la manutention des céréales dans les pays exportateurs de denrées alimentaires ont encore aggravé la situation.

D'une manière générale, la situation de la sécurité alimentaire reste peu satisfaisante et précaire. Sur les 39 pays en développement qui se sont fixé des objectifs nationaux de stockage de produits alimentaires, 11 seulement sont parvenus à les atteindre pour le moment. La plupart des pays en développement sont donc toujours menacés par le risque de graves pénuries d'aliments au cas où les récoltes seraient mauvaises. L'aide étrangère fournie à ces pays reste en deçà aussi bien des besoins que des objectifs fixés au niveau international. L'ampleur de l'assistance accordée au titre de la sécurité alimentaire reste très inférieure aux besoins des pays en développement. Le Conseil se préoccupe par conséquent de cette situation et formule les recommandations ci-après :

1. Les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient adopter immédiatement des politiques visant la constitution de stocks alimentaires et accumuler des réserves suffisantes, en tenant compte de la nécessité d'appliquer un système global coordonné au niveau international pour la constitution de réserves alimentaires nationales. A cet égard, ainsi que l'a reconnu l'Engagement, les difficultés particulières que rencontrent les pays en développement à maintenir leurs stocks aux niveaux requis donnent au reste de la communauté internationale et en particulier aux pays développés une responsabilité accrue dans la garantie de la sécurité alimentaire mondiale.

2. Le Conseil se préoccupe de ce que la Conférence des Nations Unies a décidé en février 1979 de renvoyer à une date ultérieure les négociations relatives à l'Accord international destiné à remplacer l'Accord international sur le blé de 1971, sous sa forme élargie, sans nullement préciser quand les négociations seraient reprises. Le Conseil demande instamment que les consultations et les prises de contact en cours se déroulent avec un sentiment d'urgence accru quant au terme des négociations car il serait souhaitable que les accords soient conclus avant juillet 1980. La Conférence de négociation devrait tenter d'obtenir notamment que :

   a) L'ampleur globale des réserves de céréales soit assez vaste pour garantir le degré requis de sécurité alimentaire mondiale, des débouchés raisonnables et la stabilité des prix, de manière à atténuer les fluctuations de la production en cas de mauvaises récoltes généralisées ou de catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement.

   b) La fourchette des prix soit déterminée de telle manière que les pays en développement puissent satisfaire à leurs besoins d'importation sans porter préjudice à leur développement économique et puissent assurer à leurs producteurs des revenus adéquats.

   c) Des dispositions adéquates soient prises pour fournir une assistance supplémentaire aux pays en développement qui assument des obligations en matière de constitution des stocks, pour coordonner la perception et pour construire les installations d'emmagasinage des stocks nationaux, de manière à les aider à s'acquitter de telles obligations.

3. Les propositions des pays en développement concernant le financement de stocks de réserve soient prises en considération.

4. L'objectif fixé à 500 000 tonnes de céréales pour la Réserve alimentaire internationale de crise qui n'a pas encore été atteint ne soit en 1979. Ce stock doit garder cette ampleur en permanence grâce à des réapprovisionnements annuels, et mis à la disposition du Programme alimentaire mondial. A partir de 1981, la Réserve internationale de crise devrait se situer au niveau annuel de 750 000 tonnes.

5. Les organisations internationales et les pays donateurs devraient renforcer substantiellement leur soutien aux plans de sécurité alimentaire dans les pays en développement. Cette aide devrait permettre la constitution de stocks, la construction d'entrepôts et le financement du transport. Le Plan FAO d'assistance à la sécurité alimentaire devrait être mieux soutenu et renforcé.

6. Le Fonds monétaire international devrait envisager la possibilité d'instaurer un dispositif de financement alimentaire. Ce dispositif devrait être conçu pour qu'il soit possible de concéder des prêts à des conditions de faveur aux pays en développement dont la balance des paiements est gravement ou chroniquement déficitaire. Il devrait avoir pour objet de fournir un soutien supplémentaire pour équilibrer la balance des paiements en participant au financement des frais d'importation alimentaire accrus que doivent assumer ces pays, de telle sorte que la consommation par habitant n'y tombe pas en dessous d'un certain niveau lorsque les récoltes nationales sont mauvaises ou les prix s'élèvent sur les marchés internationaux. Les pays développés devraient mettre les fonds supplémentaires requis à la disposition des institutions de financement internationales chargées de faire fonctionner ce nouveau dispositif.

7. Le plan d'action en cinq points de la FAO, accueilli favorablement par le Comité plénier, adopté par la quatrième session du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale et approuvé par la soixante-quinzième session du Conseil de la FAO, est parfaitement à même de combler le vide créé par le renvoi continuel des négociations concernant l'AIC. Le Conseil souscrit à ce plan d'action et confie son exécution aux pays concernés.

Aide alimentaire

Bien que l'aide sous forme de céréales ait marqué une reprise ultérieure en 1978/79, le niveau actuel de l'aide alimentaire est resté très en dessous de ceux qui avaient été atteints au cours des années 60 et au début des années 70, et inférieur de 10 millions de tonnes à l'objectif visé. Etant donné que les besoins des pays en développement augmentent, il est indispensable d'accroître substantiellement l'aide alimentaire et de l'assouplir.

Le Conseil recommande en particulier que :

1. Les directives et critères en matière d'aide alimentaire, définis et approuvés par le CPA à sa septième session, régissent l'aide alimentaire tant bilatérale que multilatérale. Il faudrait se conformer rigoureusement à ces directives et ces critères.

2. L'aide alimentaire soit essentiellement consentie à titre de dons aux pays en développement, et en particulier aux pays les moins développés et les plus gravement atteints.

3. Une plus grande proportion de l'aide alimentaire soit canalisée par le Programme alimentaire mondial.

4. L'objectif d'au moins 10 millions de tonnes de céréales par an accordées au titre de l'aide alimentaire soit atteint par les pays donateurs à la fin de 1979.

5. En ce qui concerne la fourniture de l'aide alimentaire, la planification prévisionnelle soit mise en pratique, sur une base pluriannuelle et en volume.

6. L'aide alimentaire soit utilisée pour permettre aux pays en développement de constituer des stocks de réserves nationales. Le Conseil appuie la décision prise par le CPA à sa septième session d'inscrire à l'ordre du jour de sa huitième session une question intitulée "Rôle de l'aide alimentaire dans le renforcement de la sécurité alimentaire des pays en développement".

7. Une convention d'aide alimentaire nouvelle et élargie soit adoptée d'ici à la fin de 1979, même si les négociations relatives à la nouvelle convention sur le commerce du blé n'ont pas été menées à terme. Entre-temps, les pays donateurs qui se sont engagés à fournir une aide alimentaire supérieure devraient honorer leurs engagements.

8. Face à l'accroissement des besoins d'importation de denrées alimentaires dans les pays en développement pendant les années 80, on examine de toute urgence les niveaux d'aide nécessaire requis pour ces prochaines années. Le Conseil prie instamment le CPA d'étudier cette question à fond durant sa huitième session.

9. Les pays donateurs atteignent l'objectif fixé par le PAM à 950 millions de dollars pour l'exercice biennal 1979-1980. L'objectif de 1 000 millions de dollars fixé pour l'exercice biennal suivant 1981-1982, recommandé par le CPA à sa septième session et approuvé par la soixante-quinzième session du Conseil de la FAO, était jugé comme étant un objectif minimum. Il faudrait non seulement l'atteindre mais le dépasser. Le Conseil souscrit à la clause prévue par le CPA lors de sa septième session et qui stipule que si les prix des produits, les frais de transport ou les besoins d'aide alimentaire augmentaient beaucoup avant ou pendant l'exercice biennal visé, les donateurs feront tout leur possible pour fournir des contributions supplémentaires de manière que l'objectif soit dépassé comme il convient et que les livraisons du Programme alimentaire mondial suivent un rythme de croissance raisonnable et certain.

Compte tenu du niveau actuel des disponibilités de céréales vivrières et des frais d'expédition, le Conseil demande au CPA de réexaminer à sa huitième session l'objectif fixé pour l'exercice biennal 1981-1982.

PRODUCTION ET RESSOURCES

1. Reconnaissant que le développement de l'alimentation et de l'agriculture est une priorité fondamentale pour les pays en développement eux-mêmes et notant que bon nombre d'entre eux ont déjà pris des mesures, adopté des politiques, fourni des ressources correspondant à leurs possibilités, il apparaît actuellement nécessaire que les pays en développement qui ne l'ont pas encore fait prennent les mesures suivantes :

   i) Donner la priorité optimale à la production alimentaire dans l'ensemble des buts et objectifs de plans nationaux et, sur cette base, formuler les stratégies, plans et programmes alimentaires et nutritionnels;

ii) Envisager de créer à un niveau élevé une autorité chargée de la gestion alimentaire telle que le Comité de coordination interministériel ou un organisme similaire qui aurait pour objectif de mettre en oeuvre effectivement, d'harmoniser et de contrôler les politiques relatives à la production alimentaire;

iii) Renforcer ou établir un service chargé de l'identification, de la préparation et du contrôle d'un projet alimentaire dans l'organisme approprié de leur gouvernement;

iv) Donner la plus large extension possible aux investissements en matière d'agriculture et de production alimentaire, y compris les apports agricoles;

v) Renforcer les institutions nationales de recherche et de formation professionnelle pour répondre aux besoins croissants de main-d'oeuvre qualifiée pour la mise en oeuvre d'innovations techniques et leur adaptation aux besoins des agriculteurs;

vi) Mettre au point des services de vulgarisation agricole efficients et efficaces.

2. Rappelant la Déclaration de la Conférence alimentaire mondiale qui affirme que la solution du problème mondial est une responsabilité commune et conjointe de la communauté internationale, les pays développés et les organisations internationales sont instamment priés de joindre leurs efforts à ceux des pays en développement :

i) En essayant d'atteindre en 1980 l'objectif de 0,7 p. 100 pour l'aide publique au développement, objectif qui avait été fixé dans la deuxième Décennie du développement, et d'augmenter substantiellement et effectivement l'aide accordée au développement de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays en développement;

ii) En aidant les pays en développement, les pays développés et les institutions internationales devraient donner la priorité à l'agriculture et à la production alimentaire sans pour autant que cela affecte le niveau d'assistance des autres secteurs comme dans le passé;

iii) En assurant la réalisation de l'objectif d'un taux de croissance de 4 p. 100 de la production alimentaire dans les pays en développement, en accordant 8,3 milliards de dollars des Etats-Unis au prix de 1975, dont 6,5 milliards sur une base favorable. Cet objectif devrait être atteint, si possible, d'ici à la fin de 1980 mais pas plus tard qu'en 1981;

iv) Les pays donateurs développés devraient accorder leur assistance officielle pour la production alimentaire et agricole des pays en développement, notamment des pays les moins développés et des pays les plus gravement touchés, sur une base de subventions;

v) Les institutions multilatérales devraient freiner le déclin proportionnel de l'assistance privilégiée dans toutes leurs obligations pour la production alimentaire et agricole dans les pays en développement et accroître la proportion de cette assistance de manière à atteindre en 1982 au moins le niveau de 86 p. 100 pour l'élément subvention, comme cela a été convenu à la troisième session du Conseil mondial de l'alimentation;

vi) Les ressources du FIDA devraient être reconstituées sur une base continue, la décision concernant la première reconstitution devant être prise par le Conseil d'administration avant la fin de 1980 en ayant à l'esprit la nécessité d'assurer une opération de financement ininterrompue. Ce faisant, le Conseil d'administration devrait assurer une augmentation des ressources du Fonds en valeur réelle.

3. Sachant que l'accroissement de la production alimentaire dépend essentiellement de l'intensification des pratiques agricoles, des investissements consacrés à l'extension de l'irrigation, de l'adoption de variétés à fort rendement, de l'accroissement de l'utilisation des engrais et des pesticides, de l'amélioration du matériel et de l'emploi de techniques modernes, les pays développés et les institutions internationales doivent :

i) Accroître considérablement l'assistance en faveur de l'irrigation et de l'exploitation des ressources en eau;

ii) Accroître la fourniture d'engrais aux pays les plus gravement touchés, par les filières bilatérales et multilatérales, pour atteindre un million de tonnes de fertilisants par an, d'ici à la fin de 1980, et permettre aux pays en développement de répondre à leurs besoins en éléments fertilisants. Les pays donateurs doivent accroître d'au moins 20 p. 100 leur assistance totale fournie au titre de l'IFSS (Programme international d'approvisionnement en engrais) de la FAO. En outre, des engrais doivent être fournis aux pays en développement à des conditions favorables et des prix pas plus élevés que les prix nationaux pratiqués dans les pays développés exportateurs. Le FMI doit envisager la possibilité d'instituer un système de financement des importations d'engrais et de pesticides des pays en développement;

iii) Fournir l'assistance financière, le matériel et les techniques nécessaires à une expansion rapide du potentiel de production des engrais dans les pays en développement pour leur permettre de devenir essentiellement autosuffisants d'ici à dix ans;

iv) Accroître l'assistance aux pays en développement, dans le domaine financier, de la recherche et de la technologie, en leur fournissant des variétés à rendement élevé et en exploitant les leurs. A cette fin, les pays donateurs doivent coordonner leur assistance bilatérale avec la FAO et verser tous les deux ans 20 millions de dollars des Etats-Unis au Programme FAO d'amélioration et d'exploitation des semences;

v) Augmenter l'assistance bilatérale et multilatérale en luttant contre les pertes après récolte; agir en coordination avec la FAO; assurer la poursuite et le renforcement de cette activité et verser au moins tous les deux ans 20 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique au Compte spécial de la FAO pour la prévention des pertes alimentaires;

vi) Les pays développés et les institutions multilatérales doivent fournir une assistance financière et technique aux pays en développement en vue de leur permettre de renforcer leur potentiel pour définir, formuler et mettre en oeuvre des projets. En attendant, les institutions multilatérales doivent assurer toute l'assistance possible aux pays en développement, sur leur demande, en définissant, formulant et en exécutant des projets;

vii) Les institutions multilatérales doivent raccourcir le cycle des projets et simplifier la procédure d'approbation des projets. Il faudra en même temps élargir les critères de sélection des projets, les rendre plus souples et mieux adaptés aux conditions locales;

viii) Les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales doivent accroître leur assistance pour couvrir les coûts locaux et les dépenses de fonctionnement de la production alimentaire, financer la fourniture des facteurs de production et l'amélioration des moyens de formation;

ix) Les donateurs bilatéraux et les organisations multilatérales doivent aider financièrement et techniquement les pays en développement à faciliter la coopération technique et la coopération économique entre pays en développement dans les projets internationaux, sous-régionaux et régionaux.

ANNEXE III

Liste des documents présentés au Conseil à sa cinquième session ministérielle

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
WFC/1979/1	3	Ordre du jour provisoire et annotations
WFC/1979/2 et Add.1	4 - 8	Situation actuelle de l'alimentation mondiale
WFC/1979/3	4 - 8	Vers l'élimination de la faim dans le monde : Progrès et perspectives concernant l'achèvement du programme de la Conférence mondiale de l'alimentation
WC/1979/3/Add.1	4 - 8	Coopération avec les gouvernements pour améliorer la nutrition. Rapport du Comité administratif de coordination au Conseil mondial de l'alimentation
WFC/1979/4	4	Maîtrise des contraintes qui s'opposent à l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en développement. Besoins d'investissement pour la production alimentaire
WFC/1979/4/Add.1	4	Besoins futurs des pêcheries en matière d'investissements et d'échanges d'informations
WFC/1979/5	5	Sécurité alimentaire mondiale pour les années 1980
WFC/1979/5/Add.1	5	Plan d'action de la sécurité alimentaire mondiale
WFC/1979/5/Add.2	5	Commerce international
WFC/1979/6	6	Faim et malnutrition - distribution des ressources alimentaires plus équitable
WFC/1979/6/Add.1	6	Rapport intérimaire sur la mise en application de la recommandation 13 de la Déclaration de Mexico du Conseil mondial de l'alimentation relative à l'élimination définitive du goître endémique et de l'avitaminose A.

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
WFC/1979/7	4	Maîtrise des contraintes qui s'opposent à l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en développement. Production alimentaire, nutrition et investissement dans les pays en développement
WFC/1979/7/Add.1	4	Conclusions de la réunion officieuse de synthèse sur l'amélioration de la production alimentaire, de la nutrition et de l'investissement dans les pays en développement
WFC/1979/8		Rapport de la réunion préparatoire pour la cinquième session du Conseil (Rome, 4-6 juillet 1979)
WFC/1979/9	5	Quatrième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (FAO)
WFC/1979/10	3	Ordre du jour (tel que le Conseil l'a adopté le 4 septembre 1979)
WFC/1979/L.4 (parties I et II)	9	Projet de rapport du Conseil à l'Assemblée générale
WFC/1979/INF/5		Liste des documents présentés à la cinquième session ministérielle du Conseil
WFC/1979/INF/6		Liste des participants à la cinquième session ministérielle

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U.S. 4.00
(or equivalent in other currencies)

24757–October 1979–1,700